



**2020**



# **Rapport annuel**

## **sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Présenté par Monsieur Jérôme PEYRAT, Président,  
Lors du Comité Syndical du 02/07/2021

# SOMMAIRE

	Page
Le mot du Président	3
I Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets	5
I.1 Evolution du service de collecte au travers des années	
I.2 Les lois majeures dans le domaine des déchets	
I.3 Les conséquences de la loi	
I.4 Sur le terrain, la mise en œuvre...	
II La valorisation des déchets des ménages	19
II.1 Organisation du SICTOM en 2020	
II.2 Quel traitement pour nos déchets ?	
II.3 La collecte sélective	
II.4 La collecte du verre	
II.5 La collecte des déchets verts	
II.6 Le compostage individuel	
II.7 La collecte des déchets spécifiques en déchèterie	
II.8 La collecte des déchets résiduels (OMR)	
III Le SPIC et les déchets industriels banals	29
III.1 Location-vente de matériel de pré collecte	
III.2 Collecte du verre	
III.3 Evacuation des déchets de chantier	
III.4 Filière de traitement des boues d'eaux de stations d'épuration (STEP)	
IV Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets	33
<u>A - LE BUDGET GENERAL</u>	34
IV.1 Le cout par flux de déchets	
IV.2 Financement du service public : le budget général	
<u>B - LE SPIC</u>	43
IV.3 Financement du service industriel et commercial : le budget du SPIC	
V Emploi et conditions de travail	51
V.1 Les conditions de travail	
V.2 Les effectifs	
V.3 L'absentéisme	
VI - La Communication et la relation aux usagers	55
VI.1 Comment favoriser les bons comportements	
VI.2 Nos actions de communication	
VII - Bilan et perspectives	59
VII.1 le bilan	
VII.2 Les perspectives	



## *Le mot du Président*

*Le rapport d'activités 2020 est marqué, bien évidemment, par le contexte très particulier provoqué par la pandémie internationale qui aura contraint notre collectivité à une grande adaptabilité organisationnelle.*

*Je voudrais d'ailleurs adresser, avec vous, un message de remerciements à toutes les équipes du SICTOM du Périgord Noir, dont l'engagement aura permis de préserver, en 2020, une qualité de service de proximité de collecte des déchets, en dépit de ce contexte si particulier.*

*Celui-ci aura d'ailleurs pesé sur l'avancement du programme de mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte des déchets. L'entreprise attributaire devant faire face, durant cette période, à des absences nombreuses de personnels, plusieurs chantiers auront été retardés. C'est en particulier pour cette raison que, sur notre territoire, a été acté le report de la mise en œuvre de la Redevance Incitative à 2024.*

*Faut-il y voir un lien de causalité lié à la reprise des économies mondiales ? Une autre inquiétude est apparue ces dernières semaines avec « l'explosion » du coût des matières premières et le risque que cela fait peser sur le respect, par les fournisseurs, aux conditions fixées par les marchés, des conteneurs enterrés et semi-enterrés indispensables à la réalisation du projet que nous développons sur nos 60 communes.*

*L'année 2020 aura cependant permis d'initier ou de conduire de belles opérations. Je pense par exemple aux composteurs collectifs ; à l'action pour la collecte des mégots ; au lancement des projets de réfection des déchetteries, de transformation du quai de transfert ou encore aux travaux sur la Périgourdine qui seront très prochainement engagés.*

*Jérôme PEYRAT*

**AR Prefecture**

024-252402284-20210702-ANNEXE01072021-AR  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021

# I Le SICTOM,

## les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

**D**  
Déchets

Culture générale

### La durée de vie des déchets dans la nature

On dit qu'un objet est biodégradable si, laissé à l'abandon, il se décompose facilement et rapidement sous l'effet de **micro-organismes** (bactéries, champignons, algues). La plupart de nos déchets jetés dans la nature ne sont pas biodégradables. Autrement dit, ils disparaissent seulement après de nombreuses années. Voici quelques exemples\*.

**Chacun peut agir pour limiter cette pollution :**

- Jette tes déchets ou ceux que tu vois et que tu peux ramasser aux bons endroits (conteneurs spéciaux, compost...).
- Ne jette rien dans la nature (cours d'eau, forêts, plages...).
- Évite d'acheter des produits dits jetables ou emballés individuellement.
- Réduis ta consommation, réutilise et recycle les produits autant que possible.
- Participe aux initiatives locales de nettoyage des cours d'eau, des plages...

Attention ! Un matériau biodégradable n'est pas forcément écologique. Certains sont issus du pétrole, une ressource **non renouvelable**, ou de l'**amidon** de végétaux, comme le maïs, dont la culture nécessite beaucoup d'eau.

**Vêtement en Nylon**  
de 30 à 40 ans

**Papier imprimé, journal**  
de 2 à 12 mois

**Sac ou bouteille en plastique**  
de 100 à 500 ans

**Bouteille en verre**  
4 000 ans

**Canette en aluminium**  
150 ans

**Boîte de conserve**  
de 50 à 100 ans

**Pelure d'orange ou trognon de pomme**  
de quelques jours à 1 mois

**Chaussure en cuir**  
de 25 à 40 ans

**Chewing-gum**  
5 ans

**Pile**  
8 000 ans

**Ticket de bus ou de métro**  
1 an

**Brique de lait (en plastique et carton)**  
5 ans

**Allumette**  
6 mois

**Mégot de cigarette**  
de 6 mois à 2 ans

\* Les chiffres sont des estimations, ils varient selon les milieux.  
Sources : [www.terra-ecologica.info](http://www.terra-ecologica.info) / [www.notre-planete.info](http://www.notre-planete.info)

**À RETENIR**

# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

AR Prefecture

2024-002-0075-2020-001-AR Prefecture 1072021-AR  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021



# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

## L'historique

2018

Face à la nécessité de réduire la quantité de déchets enfouis (sacs noirs) pour contraindre l'augmentation de la TGAP, les élus du SMD3 ont décidé de responsabiliser l'utilisateur, et de substituer la redevance incitative à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), dès 2024.

Aussi, une nouvelle organisation s'impose. Dans toutes les communes du Périgord Noir, de 2018 à 2022, de nouvelles bornes (enterrées, semi-enterrées ou aériennes) remplaceront les bacs à déchets. L'identification des usagers se réalisera au moyen d'un lecteur de carte (bornes à ordures).

2015

La loi impose de réduire de 50% le poids des déchets enfouis, mais aussi d'accroître jusqu'à 60% de 2010 à 2025 la valorisation des matières.

Une taxe (TGAP) est appliquée sur chaque tonne de déchets enfouis.

2012

Extension de consignes de tri : **TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE se recyclent**

2008

Le SPIC « Périgord Noir Environnement » est créé en régie autonome. Il apporte une solution aux professionnels (location de matériel de pré-collecte et transport de déchets, compostage des boues de stations d'épuration).

2006

Ouverture de la déchèterie des EYZIES.

2002

Les communes ayant transféré la compétence déchets à leur Communauté de Commune, le SICTOM a été transformé de plein droit en syndicat mixte le 14 octobre 2002.

2000

Organisation et mise en place de la collecte sélective pour les **EMBALLAGES EN PLASTIQUE, les BRIQUES ALIMENTAIRES, BOITES et CANETTES METALLIQUES**

1998

Ouverture des déchèteries de CENAC, CARLUX, ST CREPIN, MONTIGNAC.

1996

Ouverture du centre d'exploitation, à Marcillac Saint Quentin, au lieu-dit "La Borne 120"

1993

Le SICTOM est renommé "SICTOM du Périgord Noir". Il assure la collecte des déchets (ordures ménagères, verre, papiers). Rapidement, le traitement des déchets est organisé par le SMD3 (Syndicat départemental des déchets de la Dordogne).

Ouverture de la déchèterie de SARLAT.

1975

Naissance du "SICTOM du secteur de SARLAT" (Arrêté préfectoral du 11 septembre 1975), syndicat intercommunal, et création du premier centre de transfert et traitement des déchets par le SIRTOM de Brive.





# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

470470201202102 ARXKE01072021-AR  
 reçu le 09/07/2021  
 Publié le 09/07/2021

## B- Afin de répondre aux attentes de la loi :

Il semble important que l'action de réduction des déchets résiduels (OMR) s'opère dès le premier niveau, c'est-à-dire celui de l'usager. Une nouvelle fois, nous retrouvons la notion de pollueur-payeur.

Ainsi en Dordogne, les élus du SMD3 ont fait le choix de facturer le service de collecte et de traitement des déchets :

- par le biais de la redevance incitative (RI) - qui correspond à une facturation de chaque foyer proportionnellement aux quantités de sacs noirs (OMR) qu'il a déposés -, (cf Comment calculera-t-on la redevance incitative (RI) ?)
- en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - calculée par application d'un taux sur la base imposable des propriétés foncières, sans aucun rapport avec les quantités déposées-.

Pour nous, en Périgord Noir, le programme de mise en œuvre de la redevance est retardé d'une année.

Ainsi, la TEOM sera prélevée sur l'impôt jusqu'en 2023.  
A partir de 2024, la facturation RI sera la règle.

\*Comment comptabilisera-t-on, en 2024, les sacs noirs déposés (OMR) ?



Des réunions seront organisées dès 2021 : certaines à l'intention des élus et des administratifs, d'autres pour les professionnels ou encore pour le public. Dès 2022, les usagers seront invités à s'inscrire.

Lors de la distribution des badges, les instructions seront dispensées et les informations relatives au foyer, ou au redevable (entreprise, établissement public, association...) seront recensées. Elles permettront de définir les bases de la facturation RI, applicable à partir de 2024 sur notre secteur.

# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

470470201002 ARKE01072021-AR  
 reçu le 09/07/2021  
 Publié le 09/07/2021

Le badge délivré au foyer, ou au professionnel, sera utilisable durant l'année préalable à la RI (en 2023) et permettra d'ouvrir les tambours et de déposer les sacs noirs (environ 50 litres maxi). Ainsi, chacun aura du temps pour s'habituer, recenser les problèmes, quantifier ses apports.

Fin 2023, un document informera chaque foyer du nombre de dépôts réalisés, et du coût du service de collecte et de traitement de ses déchets selon le tarif de la redevance incitative.

Ainsi, cette année-là, chacun pourra comparer entre ce qu'il a payé de TEOM dans ses impôts, et le coût du service pour son foyer s'il avait été soumis à la redevance incitative.

Pour mémoire, en 2023, seule la TEOM sera à payer (pour la dernière année). A partir de 2024, et les années suivantes, seule la redevance incitative sera appliquée.

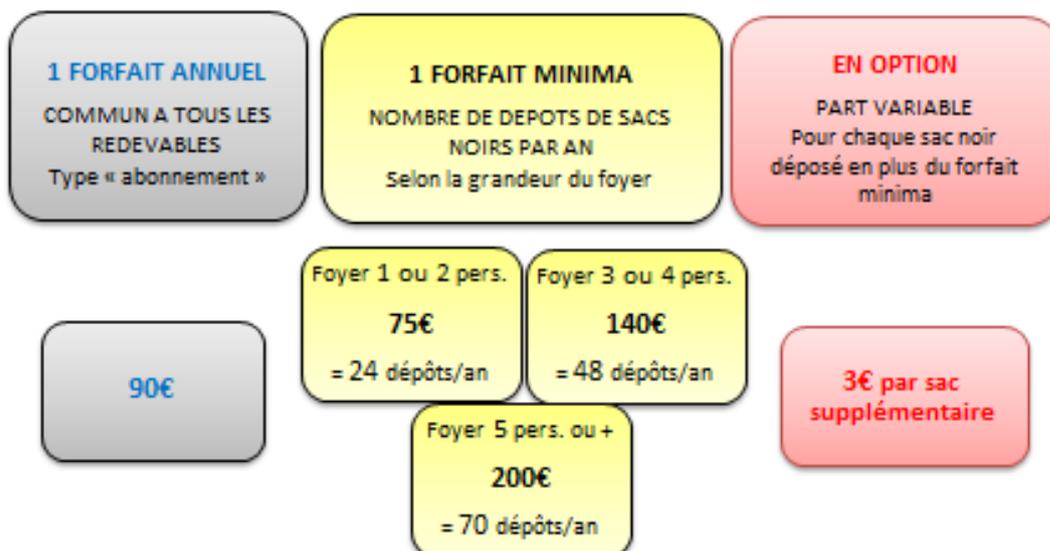
A LA RI, CHACUN PAIE POUR DEPOSER SON SAC NOIR, MAIS... : Les bornes accueillant tous les emballages et les papiers ainsi que le verre resteront **libres d'accès**. Les 6 déchèteries restent ouvertes aux usagers.

\* Comment calculera-t-on la redevance incitative (RI) ?

La facture se compose de deux forfaits appliqués à tous, et, pour les personnes qui dépasseraient le quota, d'une part variable :

- 1- Un **FORFAIT ANNUEL** est identique pour tous les redevables,
- 2- A cela s'ajoute **automatiquement** un **FORFAIT MINIMA**, permettant de déposer une quantité déterminée de sacs noirs, (quantité en rapport avec la taille du foyer),
- 3- En option, pour le foyer qui dépasse la quantité minimale annuelle de sacs noirs, une **PART VARIABLE** est appliquée, à raison de 3€/sac supplémentaire en plus des forfaits 1 et 2.

Tendance des tarifs : (simulation)

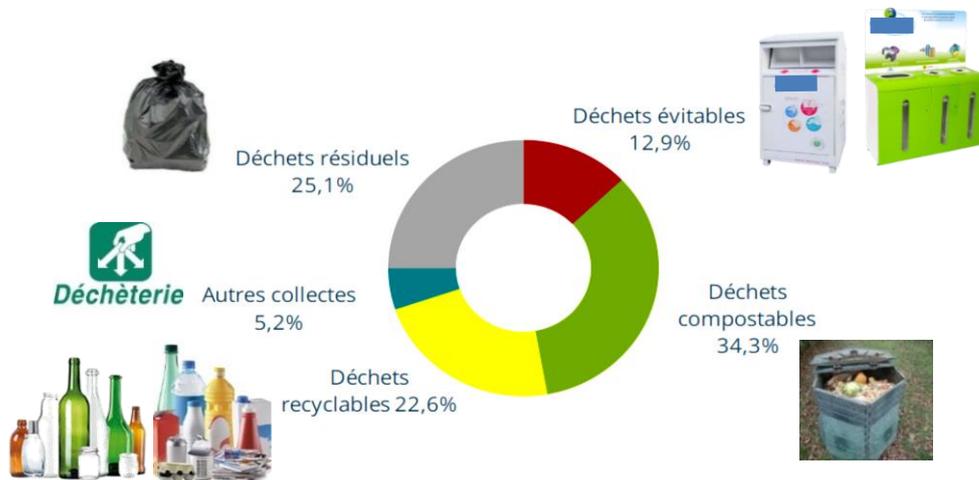


# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

470470221202102 ARXKE01072021-AR  
 reçu le 09/07/2021  
 Publié le 09/07/2021

## C- Mais, comment réduire nos ordures ? Qu'y a-t-il dans nos sacs noirs ?

D'après une étude menée en 2017 sur les sacs noirs de notre secteur, de nombreux emballages, papiers, verres et autres, y sont encore présents :



- **Les déchets évitables (12.9%)** : tout ce qui peut être évité en modifiant nos comportements d'achat ou de tri (bouteille d'eau, couches bébé, vaisselle jetable, alimentaires non consommés avec ou sans emballage, imprimés publicitaires).
- **Les déchets compostables (34.3%)** : restes alimentaires, végétaux de jardin, carton brun, essuie-tout et mouchoirs en papier rejoindront le composteur individuel, le composteur partagé ou le pavillon « gros producteur ».
- **Les déchets recyclables (EMR) (22.6%)** : Tous les papiers et tous les emballages (en plastique, en carton, en métal, en brique alimentaire) seront déposés en vrac dans la borne à opercule jaune, ou dans le bac jaune pour ceux qui ne sont pas encore équipés ; Le verre ira dans la borne à verre.
- **Les autres collectes (5.2%)** : appareils électriques, jouets, textiles, produits chimiques, piles.  
 Les aiguilles (seringues), les bidons de combustibles, les médicaments non utilisés ont leur place dans des filières de collecte séparée soit par le biais des déchèteries soit par celui de professionnels (pharmacie).
- **Les déchets résiduels (OMR) (25.1%)** : Mis dans le sac noir, ne pouvant pas être recyclés, valorisés ou réutilisés, ces déchets seront donc enfouis dans des installations de stockage (ISD-ND). En plus du coût de traitement, ils seront impactés par la TGAP.



# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

Publié le 09/07/2021  
 Reçu le 09/07/2021  
 KE01072021-AR

## B- Matériel retenu par la Commission des Marchés en Juin et Juillet 2018 :

Ces changements s'opèrent en accord avec les élus locaux, sur les 60 communes, secteur après secteur, jusqu'en 2022. Ils s'accompagnent d'une refonte des tournées de collecte (circuit et fréquence). Le mitage des anciens bacs disparaîtra progressivement au profit d'un déploiement des nouvelles bornes, défini afin d'harmoniser et de rationaliser l'espace, en lien avec les zones habitées ou fréquentées et les zones de passage.

Les nouveaux emplacements sont équipés avec :

- Des bornes OMR de 5 m<sup>3</sup>, tambour (50 litres) et seront dotés d'un système d'identification de l'utilisateur,
- Des bornes EMR de 5 m<sup>3</sup>, trappe rectangulaire pour les emballages et les papiers,
- Des bornes à verre de 4 m<sup>3</sup>, et opercules rondes.

Les bornes enterrées :



OMR



EMR



VERRE

Les bornes semi-enterrées :



OMR



EMR



VERRE

Les bornes aériennes :



OMR



EMR



VERRE



# I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

## ETENDUE DES INVESTISSEMENTS A REALISER :

Après définition du projet avec les communes concernées, engagements pris ou à prendre.

Cette phase concerne les communes de : ALLAS LES MINES, AUBAS, BEYNAC, BOUZIC, CALVIAC, CASTELNAUD LA CHAPELLE, CAZOULES, DOMME, GROLEJAC, LA CHAPELLE AUBAREIL, MARCILLAS ST QUENTIN, MARQUAY, MEYRALS, NABIRAT, PRATS DE CARLUX, SARLAT, SIMEYROLS, ST AUBIN DE NABIRAT, ST CYBRANET, ST JULIEN DE LAMPON, ST LAURENT LA VALLEE, ST MARTIAL DE NABIRAT, ST POMPON, TAMNIES, THONAC, VEYRIGNAC.

pour :

- **emplacements enterrés :** 57 OMR, 63 EMR et 39 Verre
- **emplacements semi-enterrés :** 163 OMR, 197 EMR et 122 Verre
- **emplacements aériens :** 18 OMR, 22 EMR et 13 Verre

L'enveloppe financière est estimée à 2 547 457€ HT soit 3 056 949€ TTC pour le matériel, et à 585 457€ HT soit 702 548€ TTC pour 100% de la VRD. Le SICTOM prend en charge 2 840 185€ HT + TVA et les communes 292 728€ HT + TVA pour ce qui concerne chacune d'elles (50% de la VRD).

L'aménagement de proximité reste à la charge de la Commune.

C'est un prévisionnel, car le montant de la VRD peut varier en fonction :

- de la surface de finition au sol (5 possibilités au marché et choix réalisé par la commune)
- de la nature du terrain, et notamment de la présence de rocher -L'utilisation du brise-roche étant facturée 180€/h HT-

## D- Les débuts de la collecte des nouvelles bornes en Avril 2019 : constats

Depuis Avril 2019, le SICTOM assure la collecte de ces nouveaux points, au fil des installations. Pour les OMR et les EMR, les bornes de 5 m<sup>3</sup> sont collectées à l'aide de bennes à ordures ménagères équipées d'une grue et d'une pince kinshofer (nouveau). Le verre est collecté à l'aide d'un châssis poids lourds équipé d'une grue, d'un simple crochet et d'un caisson de 30 m<sup>3</sup> (pas de changement de méthode).

En règle générale, il n'y a pas trop de dépôts sauvages autour des conteneurs. Le peu présent est rapidement enlevé par les services municipaux ou le SICTOM.

La qualité du tri dans les conteneurs Emballages/Papiers est satisfaisante. Le fait de mettre en vrac dans la borne n'est pas un handicap ni à la qualité, ni à la quantité. Nous retrouvons encore des objets qui ne sont pas des emballages (fleurs en plastique, planche, textiles, jouets...) ou des « papiers » (essuie-tout et mouchoirs souillés).

Le SICTOM a également constaté qu'avec ces nouveaux équipements et bien que la quantité de points de collecte par commune ait diminuée, le nombre de passages en ordures ménagères n'a pas été augmenté. Bien au contraire, les fréquences de collecte des ordures ont été réduites alors que celles du tri se sont accrues. Une des explications se trouve dans les consignes de tri (tous les emballages vides avec tous les papiers propres).

**Exemple d'emplacements créés**

Au Brugal, à VEZAC

AVANT :



APRES :



A l'église de CENAC

AVANT :



APRES :





# La valorisation des déchets des ménages



La collecte des déchets en déchèterie



Le démantèlement



# II - La valorisation des déchets des ménages

24/07/2021  
 Reçu le 09/07/2021  
 Publié le 09/07/2021  
 EXE01072021-AR

## II. 1 Organisation du SICTOM en 2020

### Le matériel :

- \* Des caissons
- \* 12 bennes à ordures
- \* 3 Benne à Ordures + Grue
- \* 6 châssis porteurs
- \* 1 remorque
- \* 1 tracteur routier
- \* 1 semi-remorque FMA
- \* 1 chargeuse
- \* 4 fourgons
- \* 7 VL

BUDGET GENERAL	Nb	litres GO	kms
PORTEURS	4	58 497	110 631
BOM grue	3	28 343	42 388
BOM	12	136 602	257 672
VL COM	2	558	8 269
VL	9	8 729	120 807

BUDGET SPIC	Nb	litres	kms
TRACTEUR ROUTIER	1	10 230	20 781
VL	1	1 057	14 891
PORTEURS	2	29 748	65 329
Autre (heures d'utilisation)	3	7 662	14 645

### Les équipes :

- 14 éboueurs
- 10 aux porteurs PL
- 17 Chauffeurs poids lourds
- 6 à l'entretien & démantèlement
- 9 gardiens de déchèterie
- 1 agent au compostage
- 3 à l'atelier mécanique
- 12 administratifs

### Un centre d'exploitation :

- \* Dépôt des véhicules
- \* Dépôt temporaire des Caissons de 15 à 30 m<sup>3</sup>
- \* Ateliers mécaniques
- \* Aire de démantèlement
- \* Bureaux
- \* Salle de réunion
- \* Salle d'embauche

### Le personnel :

- \* 59 emplois permanents dont 2 à temps partiel
- \* Des remplaçants
- \* Des saisonniers

Soit un effectif de  
72 agents au  
31/12/2020

### 6 déchèteries :

- \* Cénac
- \* Carlux
- \* Les Eyzies
- \* Montignac
- \* Sarlat
- \* St Crépin et Carluçet

### Une aire de compostage des boues de STEP :( SPIC)

- Réception des coproduits (broyats de bois, végétaux...) et des boues de stations d'épuration
- \* zones de traitement en andins
  - \* 1 zone de stockage du compost fini

Arrêtés  
Préfectoraux des  
24/12/04 et 13/11/2009

### Les installations :

- \* un quai d'accueil du public
- \* local pour déchets dangereux
- \* des caissons de 15 à 30 m<sup>3</sup>
- \* des bornes et des caisses pour différents dépôts

Sites gardiennés

### Process en 3 phases :

- \* hygiénisation,
- \* fermentation
- \* maturation

+

Identification des lots  
et analyses qualité

# II - La valorisation des déchets des ménages

## II. 2 Quel traitement pour nos déchets ?

Type de déchet		Mode de collecte	Destination post-collecte	Type de traitement par déchet
Déchets des ménages	Ordures Ménagères	Bacs ou bornes de collecte	SMD3 via Installation de stockage : ISD-ND de Madaillan (24)	Ordures Ménagères : Enfouies
	Emballages et Papiers		SMD3 via Centre de valorisation de Marcillac St Quentin (24)	Tous les emballages et Tous les Papiers : Triés, Recyclés
	Verre	Bornes de collecte	SMD3 via usine	Verre : Recyclé à l'infini
	Textiles		Relais Gironde et « La Tresse »	Textiles, fibres textiles : Revente ou Recyclés
	Déchets spécifiques des ménages	Dépôt volontaire en déchèterie	SIRMET	Métaux, Batteries : fondus et recyclés
			CITEO	cartons : Recyclés
			Eco-mobilier	DEA (sommiers, matelas, mobiliers) : Recyclés
			Corepile	PILES : Recyclés
			Ecosystem	Néons/ ampoules BC : Recyclés
			REVIPLAST	Plastiques durs : recyclés
			Coop CUMA	Huile alimentaire : utilisée pour la méthanisation
			SEVIA	Huile de vidange : recyclée
			COLLECT' CARTOUCHE	Cartouches d'encre : Recyclées
			MP Incendie	Extincteurs : recyclés
	SMD3 via entreprises de recyclage ou de retraitement	DEEE (écrans, claviers...)	: recyclés	
DASTRI (seringues)		: recyclés		
DDS (peintures vernis ...)		: recyclés		
PSE (polystyrène)		: recyclés		
Encombrants		: enfouis - incinérés		
Déchets verts		: compostés		
Bois		: recyclé		
Amiante liée		: stockée de manière appropriée		
Gravats	: Installation de stockage ISDI à Marcillac - recyclés			
Boues de STEP	Bennes étanches	Unité de compostage du SICTOM à la Borne 120	Boues de STEP : compostées	

ISD-ND à Madaillan : Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (SUEZ Environnement)

ISDI à Marcillac St Quentin : Installations de Stockage des Déchets Inertes (SMD3)

Centre de valorisation de Marcillac St Quentin : Centre de tri (SMD3)

*DEA* : Déchets d'Équipement et d'ameublement (sommiers, matelas, mobiliers)

*PSE* : Polystyrène expansé

*DASTRI* : seringues

*DEEE* : déchets électriques et électroniques (écrans, claviers unités centrales)

*DDS* : déchets Diffus Spécifiques (restes de solvants, peintures, produits phytosanitaires)

## II - La valorisation des déchets des ménages

### II.3 La collecte sélective

Deux changements majeurs en 2019 :

- Evolution des consignes, désormais « **tous les emballages et tous les papiers** » se mettent dans le tri
- Mise en place des nouvelles bornes (première phase), et début de leur collecte en Avril 2019 à l'aide d'une benne à ordures ménagères équipée d'une grue

- 3 691.78 Tonnes collectées
- Dont 2414.16 Tonnes traitées



EMBALLAGES  
et PAPIERS  
VALORISÉS

- 2 414.16 Tonnes
- 60.82 Kg/Hb/an

REFUS DE  
TRI

- 1 277.62 Tonnes
- 32.2 Kg/Hb/an
- 34.6% refus de tri

Incineration au  
SYTTOM de St  
Panthaléon L (19)

## II - La valorisation des déchets des ménages

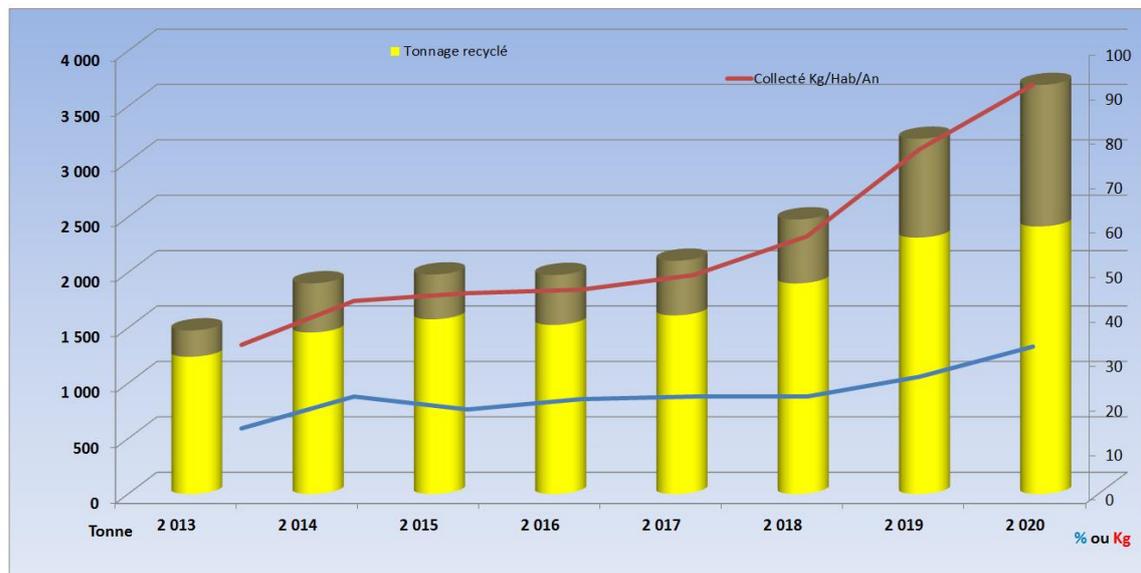
La différenciation des matières au centre de tri :



DECHETS DU CENTRE DE TRI	2019	2020	Kg/Hb 2020
PLASTIQUES PET PEHD	380,98	421,32	10,67
BRIQUES ALIMENTAIRES TETRA	54,12	53,09	1,34
CARTONS GDM EMR	1 212,11	1 264,03	32,01
PAPIERS JRM	237,36	464,01	11,75
POCHES FILMS PEBD	100,14	48,53	1,23
ACIER	108,95	145,04	3,67
ALU	29,78	18,14	0,46
REFUS	890,30	1 277,62	32,35
TOTAL EN CENTRE DE TRI	3013,74	3691,78	93,48
Emballages, papiers, cartons Recyclés	2 123,44	2 414,16	61,13



Evolution de la collecte sélective (intégration des papiers avec les emballages dès avril 2019)



## II - La valorisation des déchets des ménages

### II. 4 La collecte du verre



2394.02 Tonnes  
collectées et retraitées  
Soit 60.6 Kg/Hb/an



SMD3



Usine de  
retraitement

Distance parcourue :  
19 262 Kms

### II. 5 La collecte des déchets verts



204.54 T de bio-  
déchets collectées sur  
les zones pavillonnaires  
de Sarlat et Montignac



Broyés puis  
utilisés pour composter  
les boues de stations  
d'épuration (STEP)



2739.48 T  
de déchets verts  
Soit 69.36 Kg/Hb/an

Distance parcourue :  
11 320 Kms

#### Provenance :

2 177.66 T des déchèteries  
278.82 T en apport direct  
283T par l'activité du SPIC

### II. 6 Le compostage individuel

Le SICTOM du Périgord Noir continue de promouvoir le compostage des déchets biodégradables. Ce mode de procédé permet aux volontaires de traiter eux-mêmes leurs végétaux, épluchures, restes de repas, et de réduire ainsi la quantité des sacs noirs enfouis.



562 composteurs individuels distribués  
auprès des usagers et des producteurs de  
bio-déchets (restaurants scolaires,  
jardin collectif)  
d'une capacité de 300l ou de 600l



Depuis 2005, 1ère année de campagne, 8692 composteurs ont été distribués par le SICTOM.

## II - La valorisation des déchets des ménages

### II. 7 La collecte des déchets spécifiques en déchèterie

#### A- Généralités

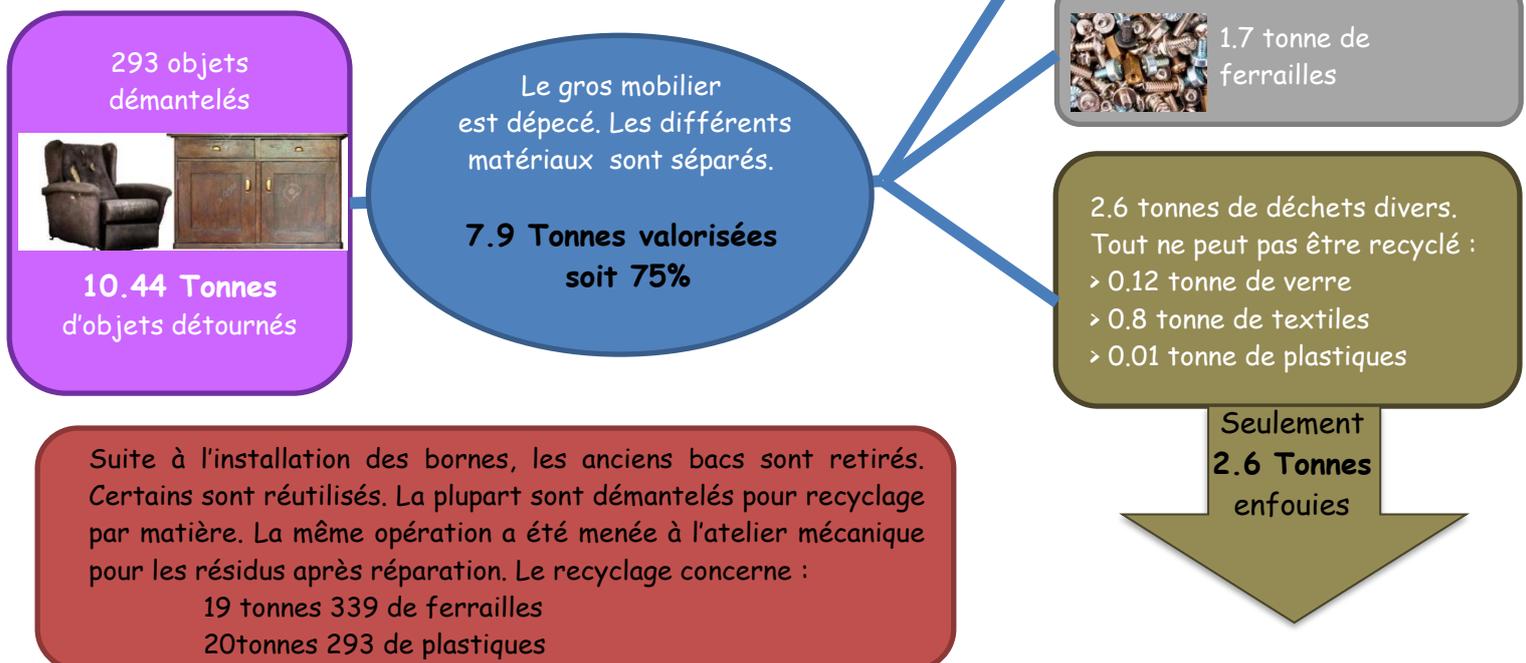
Le SICTOM dispose d'un réseau de 6 déchèteries (Carlux, Cénac, Les Eyzies, Montignac, Sarlat, St Crépin) qui accueillent tout ce qui ne peut pas ou ne doit pas être collecté de façon « classique » par les bennes à ordures (produits dangereux, encombrants, gravats, électroménagers ...).

Les dépôts en déchèteries sont réalisés, aussi bien, par des particuliers que par des professionnels.

Au fil des années de nombreuses filières ont été mises en place :



Une section de démantèlement opère à CENAC dans un local spécifique.



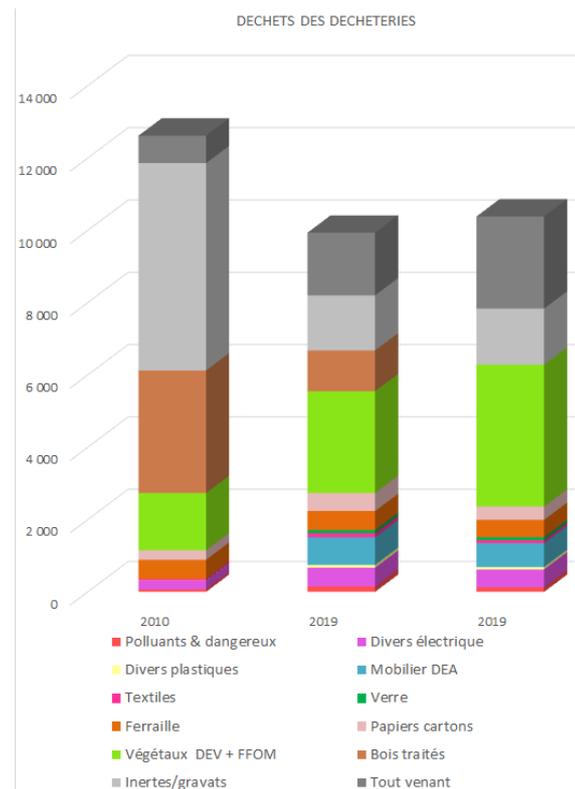
## II - La valorisation des déchets des ménages

### B- Fréquentation des déchèteries

SITES	Jours ouvrés	Nb filières collectées	Visites 2020	Visites 2019
Carlux	5 j pour 21h	20	8 409	9 921
Cénac	5 j pour 36h	22	17 910	18 216
Les Eyzies	5 j pour 35h	20	8 855	10 882
Montignac	5 j pour 36h	21	16 372	19 528
St Crépin	5 j pour 20h30	20	5 487	7 655
Sarlat	6 j pour 48h	22	48 490	54 689
<b>Au total</b>			<b>105 523</b>	<b>120 891</b>

### C- Déchets ménagers assimilés

DECHETS DE DECHETERIES		2010	2019	2020	Kg/Hb 2020
Polluants & dangereux	Amiante	4,74	11,98	4,82	0,12
Divers électrique	Appareils électriques DEEE	231,26	512,80	488,30	12,36
Bois traités	Bois traités	3 393,00	1 126,14		0,00
Papiers cartons	Carton	266,00	413,10	348,86	8,83
Polluants & dangereux	Cartouches d'imprimantes		0,38	0,32	0,01
Polluants & dangereux	DASRI (déchets médicaux infectieux)	0,62	0,36	0,17	0,00
Polluants & dangereux	Extincteurs		1,03	0,85	0,02
Ferraille	Ferraille	527,00	524,33	481,30	12,19
Polluants & dangereux	Huile alimentaire	6,37	9,05	4,26	0,11
Polluants & dangereux	Huile de vidange	14,63	18,67	14,67	0,37
Inertes/gravats	Inertes / gravats	5 733,00	1 525,88	1 555,18	39,38
Mobilier DEA	Mobilier DEA		764,36	656,55	16,62
Divers électrique	Néons/lampes	0,79	1,98	2,12	0,05
Papiers cartons	Papier		87,60	20,92	0,53
Divers électrique	Piles	3,60	5,01	4,55	0,12
Divers plastiques	Plastiques durs		33,45	42,95	1,09
Divers plastiques	Plastiques souples		27,47	11,47	0,29
Divers plastiques	Polystyrène PSE	4,85	14,95	11,87	0,30
Polluants & dangereux	Produits dangereux DDS	44,94	107,08	102,13	2,59
Textiles	Textiles	47,92	111,65	79,85	2,02
Tout venant	Tout venant	760,30	1 731,01	2 546,00	64,47
Végétaux DEV	Végétaux DEV + Bois classe A	1 579,00	2 815,90	3 921,70	99,30
Verre	Verre		90,20	85,00	2,15
<b>TOTAL EN DECHETERIE</b>		<b>12 618,02</b>	<b>9 934,38</b>	<b>10 383,85</b>	<b>262,92</b>



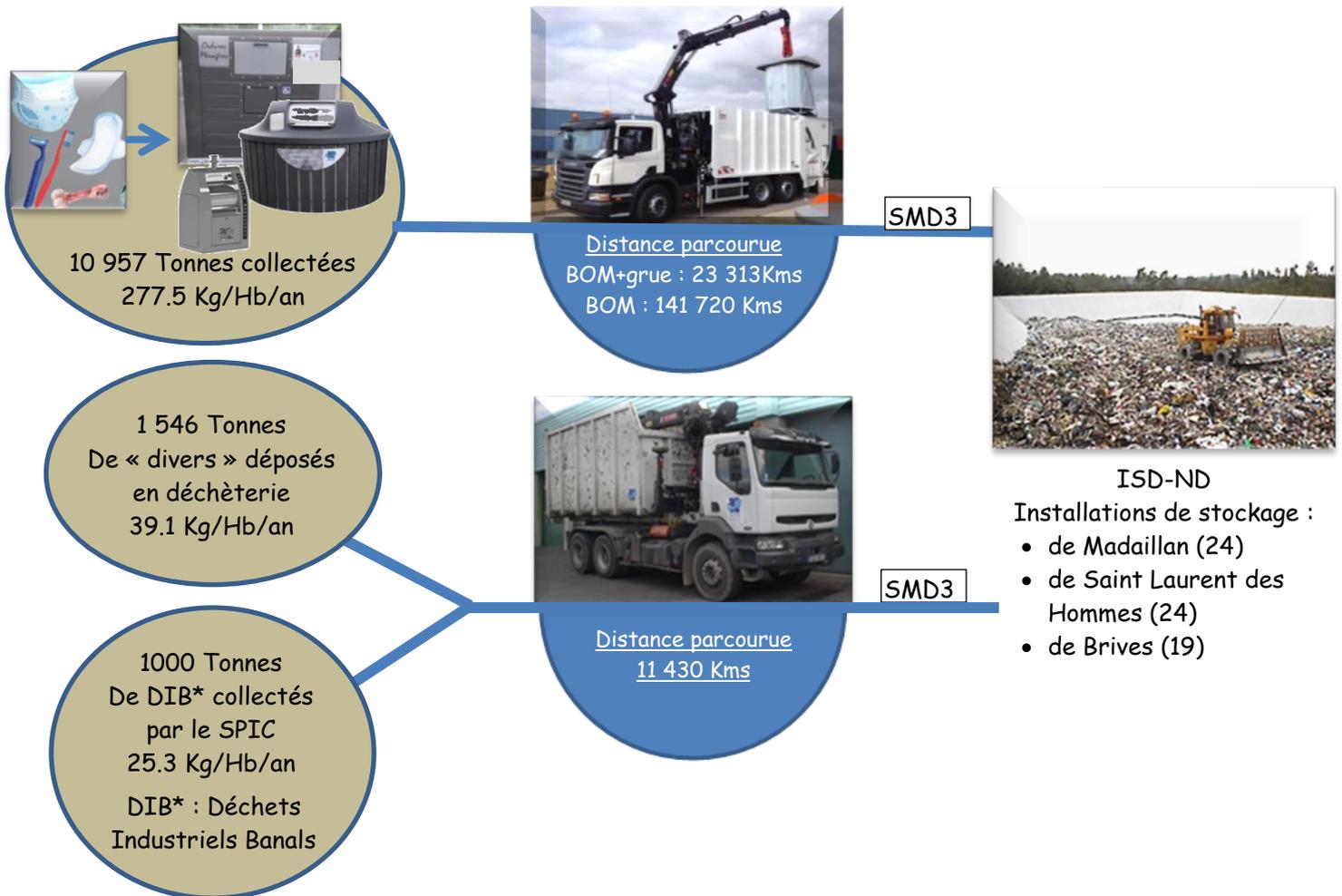
Suite à l'évolution des règles de récupération des matériaux après 2010, certaines catégories de bois ont dû être écartées de la valorisation.

## II - La valorisation des déchets des ménages

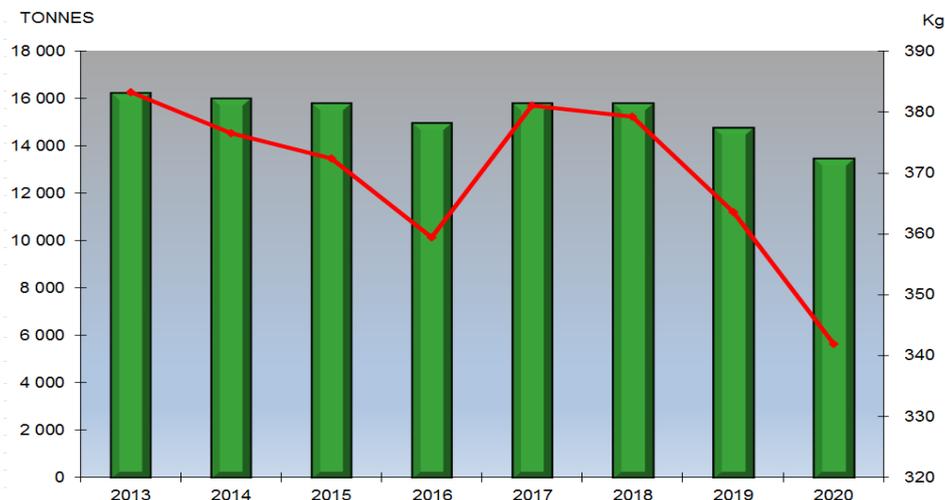
### II.8 La collecte des déchets résiduels (OMR)

#### A- Quantitatifs

Nous parlions des ordures, aujourd'hui, nous préférons dire que le sac noir renferme les déchets résiduels : c'est-à-dire **la part infime de résidus pour lesquels il n'y a pas (ou pas encore) de valorisation possible.**



#### B- Evolution de la collecte des déchets résiduels :



# II - La valorisation des déchets des ménages

## COMPARATIF DES DONNEES DE L'ODD (Observatoire des Déchets du Département)

	population	Ordures ménagères	kg/hab	Emballages recyclables	kg/hab	Verre	kg/hab	Papier	kg/hab	Déchèteries	kg/hab	Total	Ratio Kg/Hab
		en tonne		en tonne		en tonne		en tonne		en tonne		en tonne	
2009	38829	15 150,00	390,17	749,66	19,31	1 943,72	50,06	824,64	21,24	14 396,13	370,76	33 064,15	851,53
2010	39007	15 153,76	388,49	812,87	20,84	1 896,14	48,61	850,52	21,80	12 863,75	329,78	31 577,04	809,52
2011	39296	15 052,39	383,05	862,50	21,95	1 992,00	50,69	940,00	23,92	11 458,76	291,60	30 305,65	771,21
2012	42162	15 090,80	357,92	1 237,26	29,35	2 045,04	48,50	849,67	20,15	7 442,92	176,53	26 665,69	632,46
2013	42472	14 076,00	331,42	1 476,00	34,75	2 092,00	49,26	861,00	20,27	8 954,00	210,82	27 459,00	646,52
2014	42529	13 499,26	317,41	1 901,86	44,72	2 083,10	48,98	916,18	21,54	10 057,55	236,49	28 457,95	669,14
2015	42514	13 389,87	314,95	1 980,98	46,60	2 156,54	50,73	898,96	21,15	10 380,00	244,15	28 806,35	677,57
2016	41699	13 026,34	312,39	1 976,66	47,40	2 196,92	52,69	753,60	18,07	10 624,27	254,78	28 577,79	685,34
2017	41552	13 551,08	326,12	2 104,78	50,65	2 243,00	53,98	807,20	19,43	10 375,22	249,69	29 081,28	699,88
2018	41755	13 238,44	317,05	2 478,40	59,36	2 323,14	55,64	836,40	20,03	9 601,66	229,95	28 478,04	682,03
2019	40671	12 338,16	303,37	3 206,12	78,83	2 408,34	59,22	298,54	7,34	10 264,38	252,38	28 515,54	701,13
2020	39494	10 957,62	277,45	3 523,64	89,22	2 394,02	60,62	20,92	0,53	9 937,63	251,62	26 833,83	679,44
Evolution en % entre 2010 et 2020	-	27,69	-28,58	333,48	#####	26,26	24,70	-97,54	-97,57	-22,75	- 23,70	-15,02	-16,07

	population	Ordures ménagères	kg/hab	Déchets enfouis de déchèteries	kg/hab	Total	Ratio Kg/Hab
		en tonne		en tonne		en tonne	
2009	38829	15 150,00	390,17	796,82	20,52	15 946,82	410,69
2010	39007	15 153,76	388,49	760,30	19,49	15 914,06	407,98
2011	39296	15 052,39	383,05	963,18	24,51	16 015,57	407,56
2012	42162	15 090,80	357,92	1 076,40	25,53	16 167,20	383,45
2013	42472	14 076,00	331,42	2 204,00	51,89	16 280,00	383,31
2014	42529	13 499,26	317,41	2 516,86	59,18	16 016,12	376,59
2015	42514	13 389,87	314,95	2 440,26	57,40	15 830,13	372,35
2016	41699	13 026,34	312,39	1 964,36	47,11	14 990,70	359,50
2017	41552	13 551,08	326,12	2 285,66	55,01	15 836,74	381,13
2018	41755	13 238,44	317,05	2 125,28	50,90	15 363,72	367,95
2019	40671	12 338,16	303,37	2 447,48	60,18	14 785,64	363,54
2020	39494	10 957,62	277,45	2 646,00	67,00	13 603,62	344,45
Evolution en % entre 2010 et 2020	-	27,69	-28,58	248,02	243,73	-14,52	-15,57

### Taux de Détournement (%)

2009	51,77
2010	49,60
2011	47,15
2012	39,37
2013	40,71
2014	43,72
2015	45,05
2016	47,54
2016	45,54
2016	46,05
2016	48,15
2017	49,30



## Le SPIC

### et les déchets industriels banals



**AR Prefecture**

024-252402284-20210702-ANNEXE01072021-AR  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021

# III – Le SPIC et les déchets industriels banals

Le SPIC « Périgord Noir Environnement » développe l'ensemble de ses activités industrielles et commerciales auprès des entreprises, des campings, des établissements publics, etc... dans le domaine des déchets industriels banaux

## III.1 Location-vente de matériel de pré collecte

Le SPIC loue ou vend des bacs à déchets, des bornes à verre ou à papier, adaptés à la demande du client (contenance, couleur...), des sacs plastiques ou encore, loue à l'hôpital de Sarlat un compacteur de déchets.

## III.2 Collecte du verre

Le SPIC a également en charge la collecte de caissettes pour les bouteilles en verre auprès des restaurateurs et bars du centre historique de Sarlat, afin d'en favoriser le recyclage.

## III.3 Evacuation des déchets de chantier

Pour l'évacuation des déchets de chantier, le SPIC propose la location de benne allant de 15m<sup>3</sup> à 30m<sup>3</sup>, le transport, la mise en

œuvre de ces bennes sur les différents chantiers et enfin la récupération des déchets et leur retraitement par des filières appropriées.

En 2020 le SPIC a ainsi traité les déchets suivants :

Activité du SPIC	
Élément	Qté (T)
Cartons	536
Bois	119
Plastiques	25
Déchets verts	283
Gravats	194
Déchets divers	1 000
Ferrailles	4

**2 161**

## III.4 Filière de traitement des boues d'eaux de stations d'épuration (STEP)

Les boues issues du traitement des eaux de stations d'épuration sont transportées jusqu'à la plateforme de compostage de Marcillac St Quentin.

Les boues sont ensuite mélangées aux divers déchets végétaux qui se trouvent ainsi valorisés. Il s'agit essentiellement :

- de coproduits (copeaux de bois, plaquettes) récupérés auprès de professionnels du bois ou en déchèteries
- de broyat de déchets verts issus de la plateforme de déchets verts du SMD3
- de broyat de palettes
- de refus de criblage, c'est-à-dire les morceaux de compost trop grossiers pour être distribués

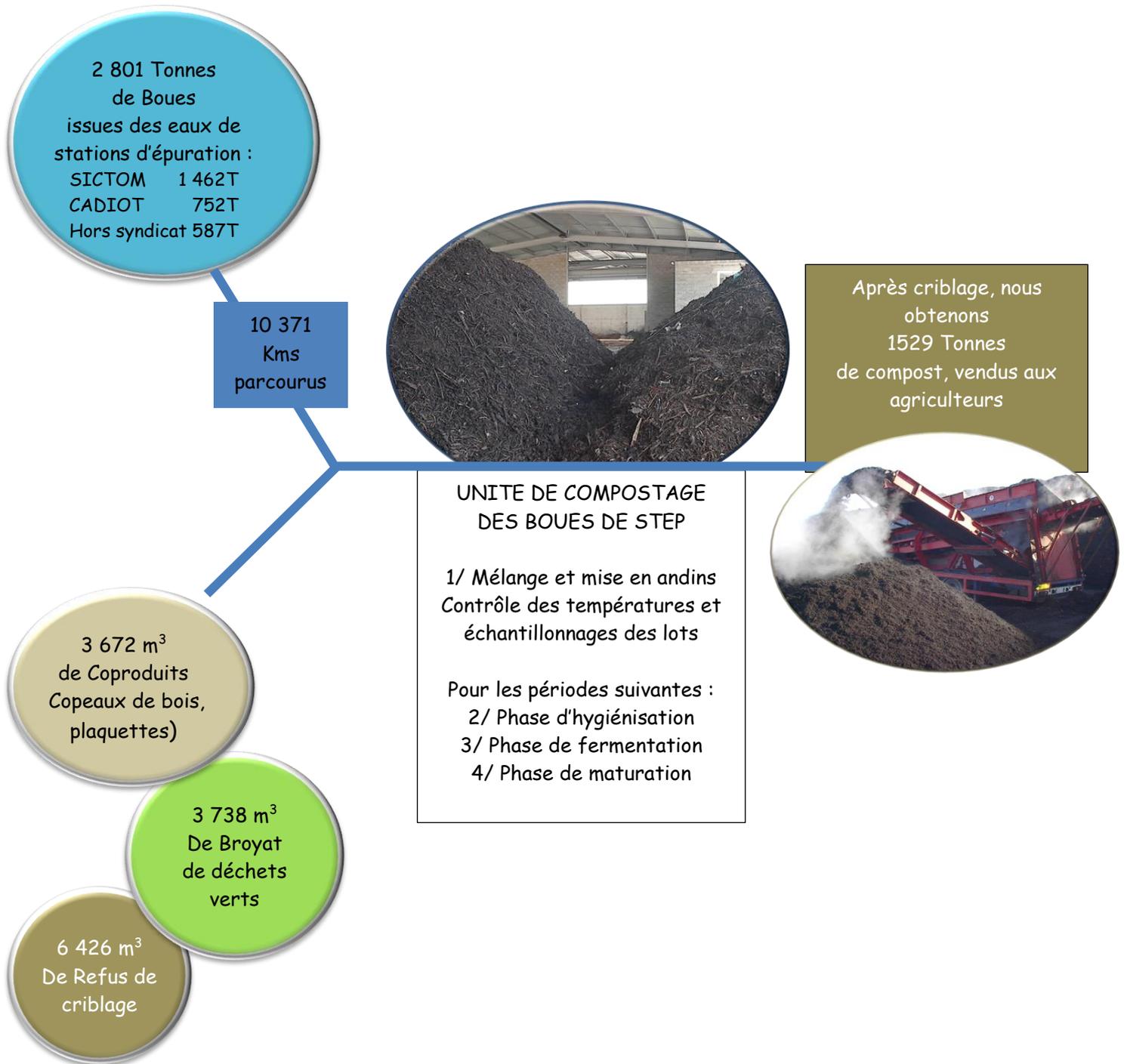
- Le mélange obtenu est traité selon 3 phases (hygiénisation, fermentation et maturation).
- Le maintien à température est réalisé à l'aide d'un système d'insufflation.
- Le processus est suivi quotidiennement afin d'éviter toute non-conformité.
- En 6 mois, les déchets originels sont alors transformés et valorisés en un compost répondant aux normes françaises et européennes.

Le compost est, au final, livré sur les terres agricoles des propriétaires volontaires selon un plan d'épandage établi au préalable par la chambre d'Agriculture.

La part restante est, quant à elle, mise à disposition des collectivités adhérentes demandeuses.

La transformation en compost se fait selon le process suivant :

# III – Le SPIC et les déchets industriels banals



## IV

# Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

A - LE BUDGET GENERAL

B - LE SPIC



# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## A - LE BUDGET GENERAL

### IV. 1 le cout par flux de déchets

	OMR	EMR+JRM	Verre	Biodéchets	Déchets verts	structure	Déchèteries	REFUS DE TRI	TOTAL
<b>Charges fonctionnelles</b>									
Cotisation SMD3									
COTISATION SOLIDARITE SMD3						250 787,00			
Charges de structure	11 994,00	9 813,00				757 675,00	222 936,00		
Communication						171 795,33			
<b>TOTAL</b>	<b>11 994,00</b>	<b>9 813,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 180 257,33</b>	<b>222 936,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 425 000,33</b>
<b>Charges techniques</b>									
Pré-collecte	60 140,00	65 195,83		31 509,00					
Collecte	2 959 270,50	1 318 306,33	224 672,33						
Transit / Transport							54 150,17		
Traitement		81 433,00			66 689,00		654 578,00	132 810,00	
Enlèvement et traitement des déchets dangereux									
Autres charges									
<b>TOTAL</b>	<b>3 019 410,50</b>	<b>1 464 935,17</b>	<b>224 672,33</b>	<b>31 509,00</b>	<b>66 689,00</b>	<b>0,00</b>	<b>708 728,17</b>	<b>132 810,00</b>	<b>5 648 754,17</b>

<b>Produits industriels</b>	
Vente de matériaux	71 362,00
Vente de compost	700,00
Prestations à des tiers	36 320,00
Autres produits	37 374,00
<b>TOTAL</b>	<b>145 756,00</b>
<b>Soutiens</b>	
Soutiens SMD3	18 336,00
Autres soutiens (préciser)	14 490,00
<b>TOTAL</b>	<b>32 826,00</b>
<b>Aides</b>	
Reprises des subventions investissement ("amortissements")	29 231,00
Subventions de fonctionnement et communication	
Aides à l'emploi	
<b>TOTAL</b>	<b>29 231,00</b>

<b>Contribution des adhérents et des usagers</b>	
Contribution des communes/collectivités adhérentes	
Montant total collecté dans le cadre de la REOM	
Montant total collecté dans le cadre de la TEOM	6 593 889,00
Montant total de la redevance spéciale pour les professionnels	
Montant perçu pour l'accès des professionnels en déchèterie	
<b>TOTAL</b>	<b>6 593 889,00</b>

<b>Budgets (réalisés)</b>	
Montant total Budget de fonctionnement	7 521 316,00
Montant total Budget d'investissement	2 826 020,00
Montant total de la dette	35 832,74

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles

EMR = emballages recyclables

IRM = Journaux Revues Magazines

REOM = Redevance pour l'Elimination des Ordures Ménagères

TEOM = Taxe pour l'Elimination des Ordures Ménagères

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## IV. 2 Financement du service public : le budget général

Le SICTOM du Périgord Noir gère en régie directe, sur un budget non assujéti à la tva, la collecte de l'ensemble des déchets ménagers ainsi que les 6 déchèteries.

### IV.2a - la TEOM et la redevance spéciale

Le financement du service se fait principalement de deux façons :

La première est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux est voté par chaque Communauté de communes. Ces dernières en collectent le produit auprès de leurs administrés. Elles reversent ensuite la somme au SICTOM sous forme de participations :

Communautés de communes	Montant TEOM
Vallée de l'homme	1 173 202,00 €
Pays de Fénelon	1 213 676,00 €
Domme-Villefranche du Pgd	918 588,00 €
Vallée de la Dordogne et F.B.	174 003,00 €
Sarlat-Périgord Noir	3 184 012,00 €
TOTAL TEOM 2020	6 663 481,0€

La redevance spéciale a été mise en œuvre en janvier 2002, conformément à la loi Chevènement du 12 juillet 1999 et suite à la délibération du 12 mai 2001.

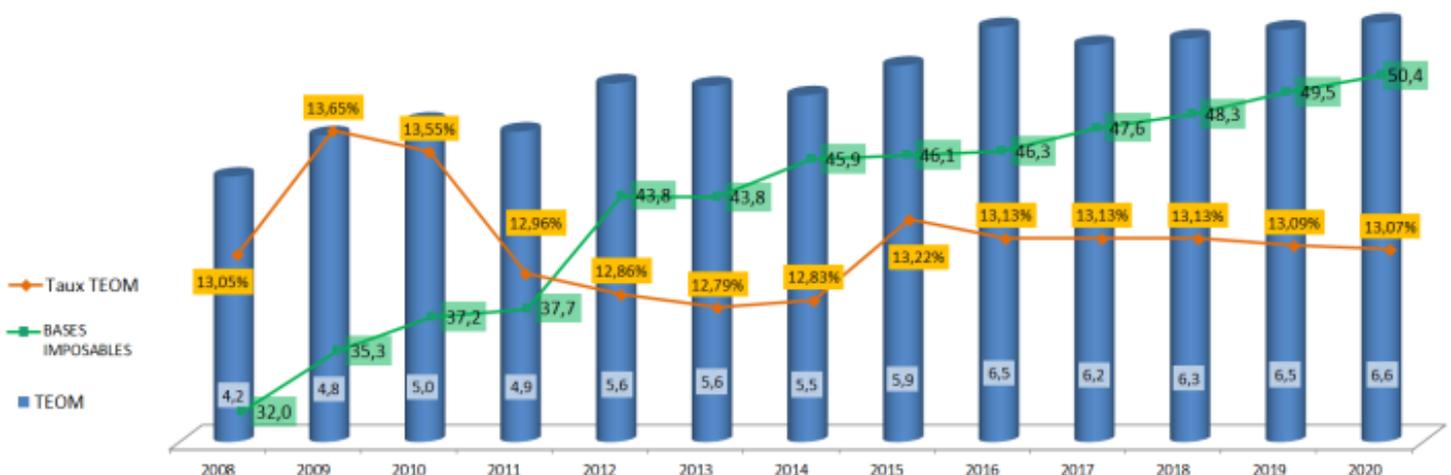
Son objectif est de compenser le coût réel de collecte et de traitement des déchets générés par l'activité des professionnels.

La seconde principale source de financement du SICTOM est la redevance spéciale.

Celle-ci est appliquée aux professionnels générant des quantités importantes de déchets. Ce sont essentiellement des restaurateurs, des supers et hypermarchés, des pôles touristiques (campings), et des établissements publics (établissements scolaires, maisons de retraites, gendarmeries,...). La redevance spéciale représente pour 2020 une recette de 314 491.41€.

Ci dessous, l'évolution du taux, des bases et du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères depuis 2008.

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES  
(en millions d'euros)



# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## IV.2b - Les recettes liées aux prestations et traitement des déchets : LES TARIFS

Les prestations et le traitement des déchets sont facturés comme suit en 2020 :

POUR LA REDEVANCE SPECIALE applicable aux assujettis pour l'élimination de leurs déchets assimilés :

### Collecte et Traitement :

- des déchets mélangés non triés.....	27.50 €/ m <sup>3</sup>
- des déchets recyclables triés.....	8.00 €/ m <sup>3</sup>
- des bio-déchets .....	18.00 €/ m <sup>3</sup>
- Kilomètres effectués en plus des circuits de collecte des déchets des ménages	19.50 €/Km

### Forfaits :

- forfait 1 <sup>ère</sup> catégorie (100 m <sup>3</sup> )	2 190.00 €/an
- forfait 2 <sup>ème</sup> catégorie (50 m <sup>3</sup> )	910.00 €/an

POUR LA COLLECTE DES DECHETS

### COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET BIO-DECHETS :

Prix du traitement .....	258,50 €/T
Prix du transport .....	19,49 €/Km

### COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS "PROPRES ET SECS" :

Prix du traitement .....	125,00 €/T
Prix du transport .....	19,49 €/Km

### COLLECTE DES AIRES DE REPOS :

Collecte des corbeilles .....	269,00 €/T
Prestation.....	24,60 €/Heure
Détour effectué pour la collecte.....	19.49 €/Km

### LOCATION DE SALLE

SALLE DE REUNION : Location à la demi-journée.....	80,00 €
SALLE DE REUNION : Location pour la journée.....	150,00 €
SALLE « la Périgourdine » : Location à la journée.....	50.00 €

### VENTE DE MATERIEL DE PRE-COLLECTE AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS

Bacs, Sacs, ...	Au prix d'achat TTC
Composteurs environ 320 litres Le premier gratuit - Les suivants	10,00 € l'unité
Composteurs environ 640 litres	20.00€ l'unité
Bac d'occasion vendu en l'état	20.00€ l'unité
<i>(avec roues, barre de préhension ventrale, en fonction des stocks disponibles)</i>	

### DEPOTS EN DECHETERIES

Apports divers des professionnels : selon le tarif départemental établi par le SMD3

### DROITS D'ACCES DANS LES DECHETERIES :

#### Communes adhérentes :

*Administrés - Artisans - Commerçants - Agriculteurs gratuit*

Communes non adhérentes : (payé par l'usager).....11,00 €/ entrée

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

(Sauf communes ayant contracté une convention avec le SICTOM)

## UTILISATION DU MATERIEL D'UN BUDGET DU SICTOM PAR UN AUTRE DE SES BUDGETS :

(montants nets (avec TVA) hors conducteur)

- camion seul (1 benne de 15 m<sup>3</sup>) 1,74 €/Km
- camion attelé d'une remorque (2 bennes de 15 m<sup>3</sup>) 2,52 €/Km

### IV.2c - L'endettement

Le dernier emprunt réalisé date de 2008. Depuis, année, après année, le budget général se désendette. La situation financière est particulièrement saine, si bien que sans nouvel emprunt, le budget général verra sa dette s'éteindre en 2021.

### LES EMPRUNTS

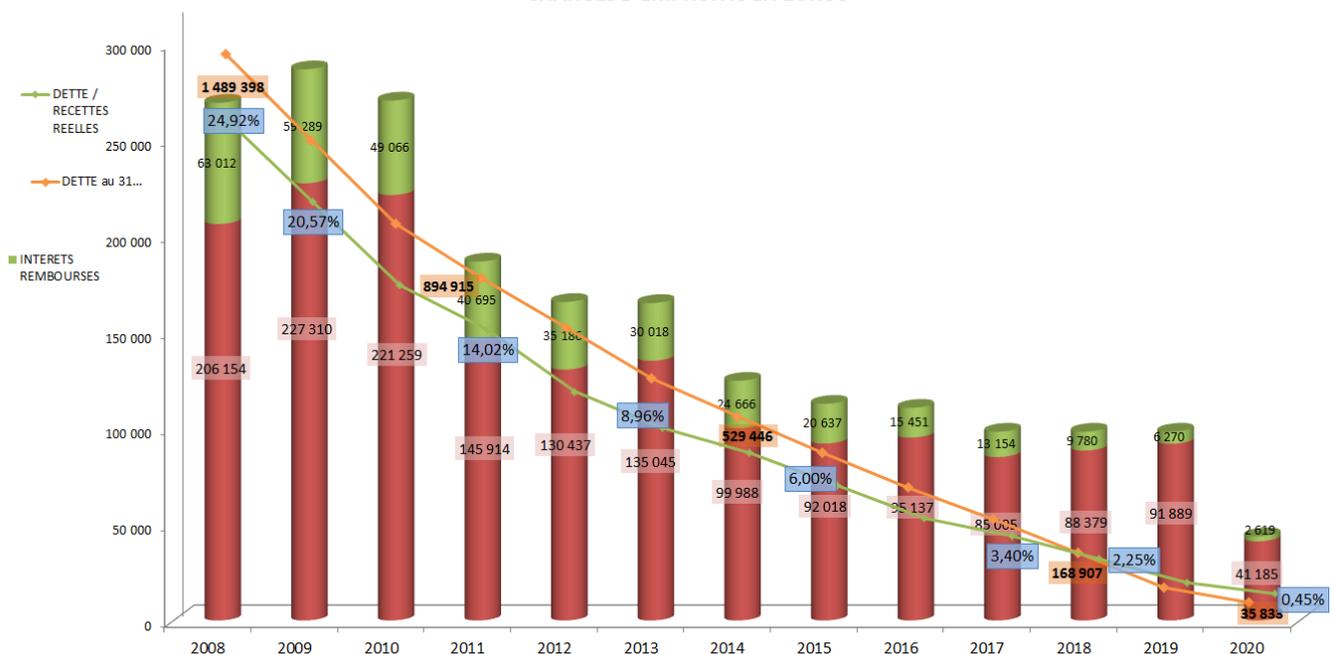
CHARGES D'EMPRUNTS	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAPITAL REMBOURSE	206 154	227 310	221 259	145 914	130 437	135 045	99 988	92 018	95 137	85 005	88 379	91 889	41 185
INTERETS REMBOURSES	63 012	59 289	49 066	40 695	35 186	30 018	24 666	20 637	15 451	13 154	9 780	6 270	2 619
<b>DETTE au 31 Décembre</b>	<b>1 489 398</b>	<b>1 262 088</b>	<b>1 040 829</b>	<b>894 915</b>	<b>764 478</b>	<b>629 433</b>	<b>529 446</b>	<b>434 428</b>	<b>342 291</b>	<b>257 286</b>	<b>168 907</b>	<b>77 018</b>	<b>35 833</b>
RECETTES REELLES FCTT	5 976 061	6 135 924	6 391 972	6 381 983	7 066 376	7 024 707	6 874 971	7 236 662	7 905 138	7 572 159	7 521 498	7 668 822	7 897 191
<b>DETTE / RECETTES REELLES</b>	<b>24,92%</b>	<b>20,57%</b>	<b>16,28%</b>	<b>14,02%</b>	<b>10,82%</b>	<b>8,96%</b>	<b>7,70%</b>	<b>6,00%</b>	<b>4,33%</b>	<b>3,40%</b>	<b>2,25%</b>	<b>1,00%</b>	<b>0,45%</b>

AUTRES DONNEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2 015	2 016	2017	2018	2019	2020
PRÊTS (R)	107 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRÊTS REALISES (R)	107 000												
PRÊTS SIMULES (R)													
PRÊTS SIMULE (R)													
PRÊTS SIMULE (R)													
LIGNE TRESORERIE (LT) TIREE	400 000												
LT REMBOURSEE	300 000	100 000											
INTERETS sur LT	13 995	1 216											

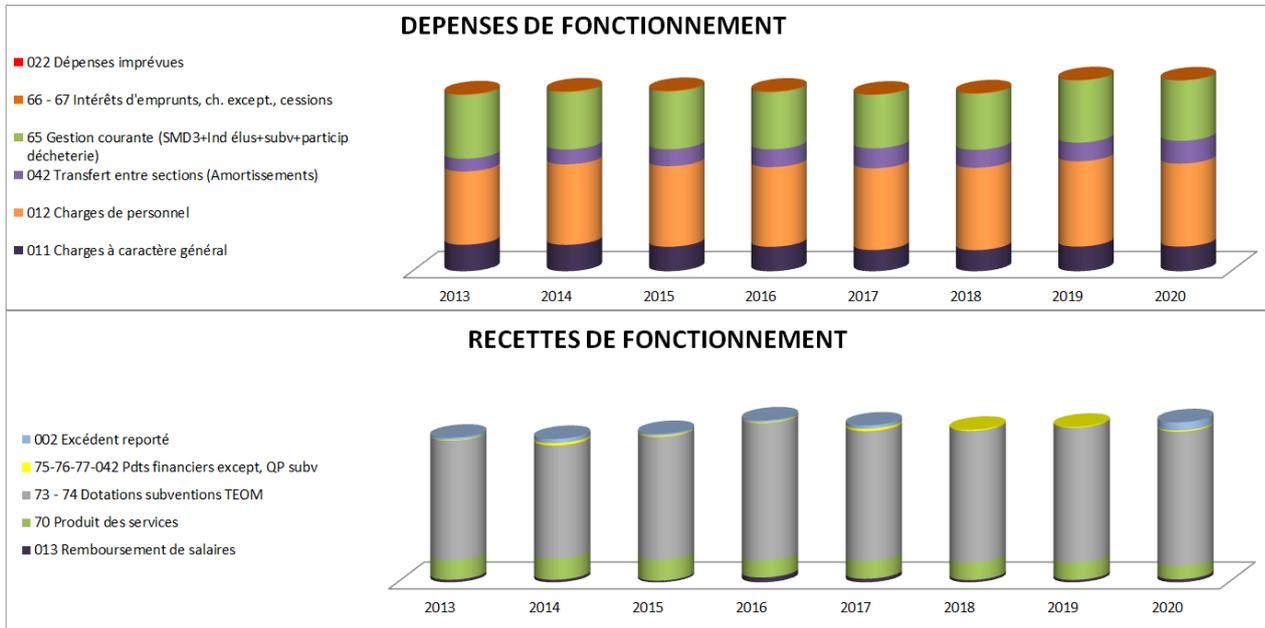
### IV.2d - Evolution des charges et des produits depuis 2013

#### CHARGES D'EMPRUNTS EN EUROS



# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

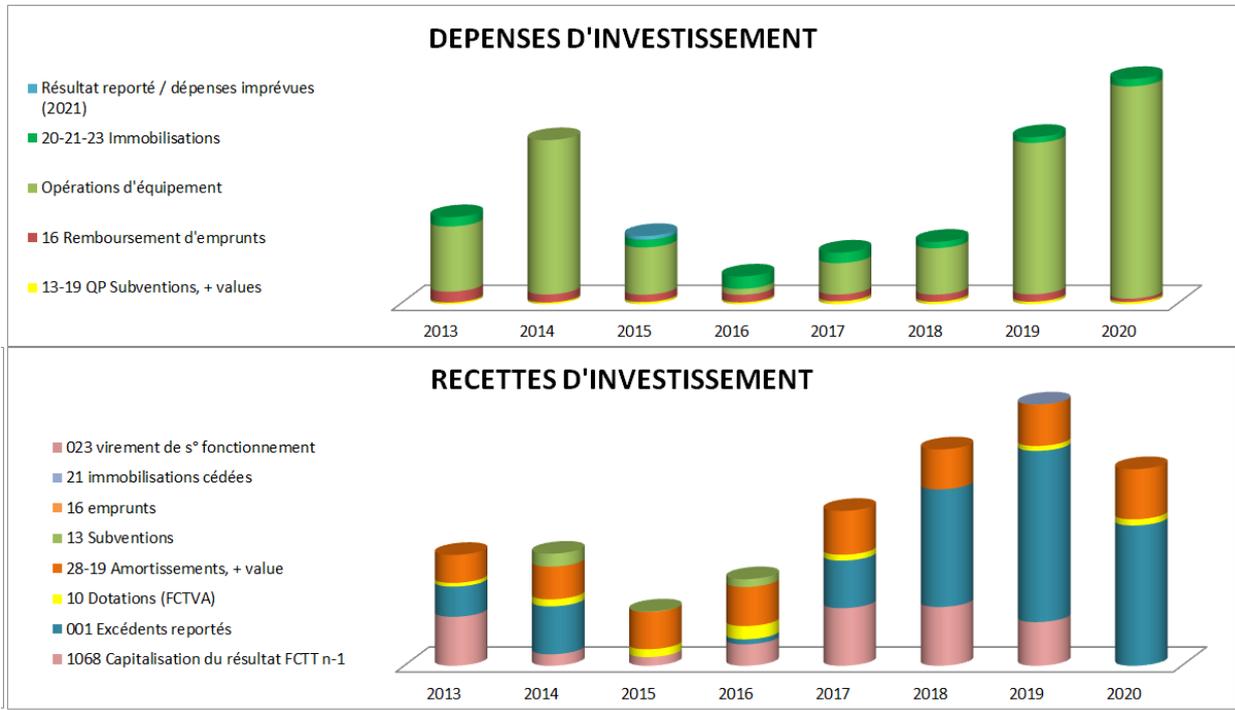
## RESULTATS ANNUELS DU SICTOM EN FONCTIONNEMENT



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
011 Charges à caractère général	1 012 972	1 009 808	935 687	934 789	811 085	808 126	942 965	941 031
012 Charges de personnel	2 796 821	3 071 223	3 075 529	3 040 557	3 118 557	3 142 269	3 253 388	3 167 975
042 Transfert entre sections (Amortissements)	485 743	566 499	645 873	678 067	761 082	688 579	713 726	870 055
65 Gestion courante (SMD3+Ind élus+subv+particip décheterie)	2 431 075	2 188 483	2 208 465	2 182 825	2 040 611	2 137 196	2 373 336	2 304 386
66 - 67 Intérêts d'emprunts, ch. except., cessions	30 018	33 125	19 167	23 588	13 519	19 774	12 538	3 796
022 Dépenses imprévues								
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONT</b>	<b>6 756 629</b>	<b>6 869 138</b>	<b>6 884 722</b>	<b>6 859 826</b>	<b>6 744 854</b>	<b>6 795 944</b>	<b>7 295 953</b>	<b>7 287 243</b>
013 Remboursement de salaires	132 616	131 697	86 731	239 391	178 674	119 547	123 216	152 098
70 Produit des services	964 027	1 038 823	1 039 246	855 058	885 497	874 759	873 984	660 205
73 - 74 Dotations subventions TEOM	5 919 161	5 606 681	6 083 421	6 798 847	6 425 332	6 505 703	6 664 374	6 648 225
75-76-77-042 Pdts financiers except, QP subv	31 164	120 034	54 927	35 569	119 585	53 725	39 484	60 789
002 Excédent reporté	112 705	203 044	80 000	86 639	155 678			405 106
<b>TOTAL RECETTES FONCTION<sup>T</sup></b>	<b>7 159 673</b>	<b>7 100 280</b>	<b>7 344 325</b>	<b>8 015 504</b>	<b>7 764 766</b>	<b>7 553 734</b>	<b>7 701 059</b>	<b>7 926 423</b>
résultats fonct <sup>t</sup>	403 044	231 142	459 602	1 155 678	1 019 912	757 790	405 106	639 179
RESTE A REALISER (n+1)	-113 891		-182 497					

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## RESULTATS ANNUELS DU SICTOM EN INVESTISSEMENT



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
13-19 QP Subventions, + values	22 261	22 264	27 663	23 727	36 929	32 237	32 237	29 231
16 Remboursement d'emprunts	135 045	99 988	92 018	95 137	85 005	88 379	91 889	41 185
Opérations d'équipement	817 775	1 936 406	593 057	74 242	393 934	582 295	1 900 321	2 663 098
20-21-23 Immobilisations	117 100		98 120	154 755	131 600	80 470	74 283	92 507
Résultat reporté / dépenses imprévues (2021)			44 715					
<b>TOTAL DEPENSES INVEST.</b>	<b>1 092 181</b>	<b>2 058 658</b>	<b>855 574</b>	<b>347 861</b>	<b>647 468</b>	<b>783 381</b>	<b>2 098 731</b>	<b>2 826 021</b>
1068 Capitalisation du résultat FCTT n-1	850 000	200 000	151 142	372 963	1 000 000	1 019 912	757 790	
001 Excédents reportés	523 357	830 797		86 811	824 246	2 039 127	2 969 237	2 433 236
10 Dotations (FCTVA)	63 879	122 227	136 340	229 110	101 266		85 114	106 907
28-19 Amortissements, + value	485 743	566 499	645 873	678 067	761 083	693 579	718 067	870 055
13 Subventions		225 000	9 030	135 155				
16 emprunts								
21 immobilisations cédées							1 759	
023 virement de s° fonctionnement								
<b>TOTAL RECETTES INVEST.</b>	<b>1 922 979</b>	<b>1 944 523</b>	<b>942 385</b>	<b>1 502 106</b>	<b>2 686 595</b>	<b>3 752 618</b>	<b>4 531 967</b>	<b>3 410 198</b>
Résultat d'inv <sup>t</sup>	830 798	-114 135	86 812	1 154 245	2 039 127	2 969 237	2 433 236	584 177
RESTE A REALISER (n+1)	-1 245 992	-72 420	-459 773	-642 239	-500 100	-1 140 893		

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

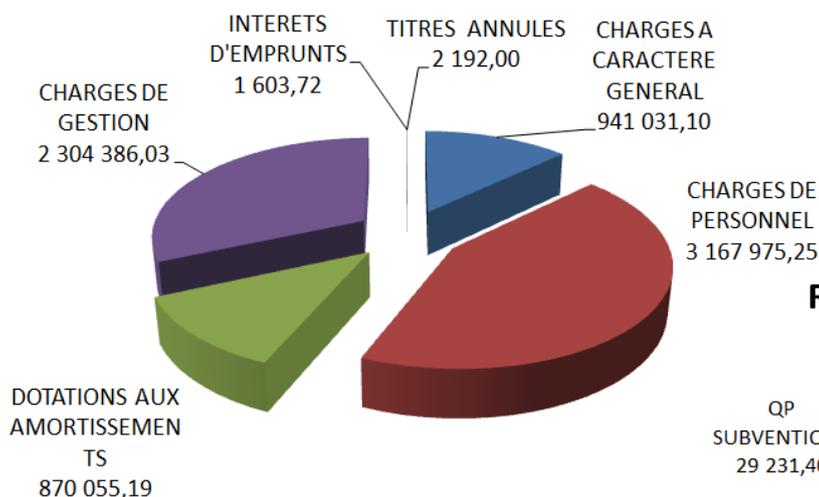
## IV.2e - Les résultats de fonctionnement du budget général en 2020

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 287 243,29
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>941 031,10</b>
	charges courantes	187 158,74
	Carburant	272 095,05
	sacs	147 899,17
	Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages	186 377,74
	Prestations de services	82 167,16
	maintenance	29 468,89
	Assurances	35 864,35
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>3 167 975,25</b>
	titulaires	1 680 685,13
	contractuels	449 741,09
	contrats AVENIR	
	charges patronales	853 974,86
	assurances	183 574,17
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	
<b>042</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>870 055,19</b>
<b>65</b>	<b>CHARGES DE GESTION</b>	<b>2 304 386,03</b>
	Elus	18 460,46
	Créances annulées	12 025,77
	SMD3 traitement des déchets	2 252 534,90
	Subventions	21 364,90
<b>66</b>	<b>INTERETS D'EMPRUNTS</b>	<b>1 603,72</b>
<b>67</b>	<b>TITRES ANNULES</b>	<b>2 192,00</b>

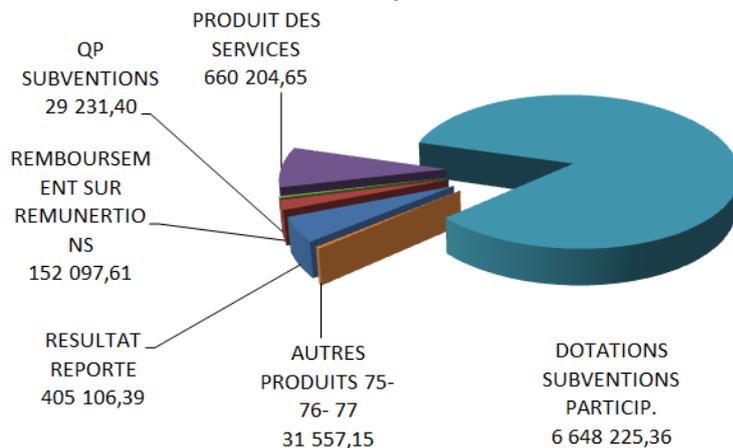
Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 926 422,56
<b>002</b>	<b>RESULTAT REPORTE</b>	<b>405 106,39</b>
<b>013</b>	<b>REMBOURSEMENT SUR REMUNERTIONS</b>	<b>152 097,61</b>
<b>042</b>	<b>QP SUBVENTIONS</b>	<b>29 231,40</b>
<b>70</b>	<b>PRODUIT DES SERVICES</b>	<b>660 204,65</b>
	Ventes de matériaux	110 722,99
	Redevance spéciale	313 673,65
	Collecte des aires de repos	14 162,46
	Apports déchèteries et composteurs	2 667,53
	remboursement charges SPIC	218 978,02
<b>74</b>	<b>DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIP.</b>	<b>6 648 225,36</b>
	Emploi Avenir	
	Participation frais structure SPIC	36 000,00
	TEOM reversée par les CC	6 593 889,00
	Aides à la collecte	18 336,36
<b>77</b>	<b>AUTRES PRODUITS 75- 76- 77</b>	<b>31 557,15</b>
	75 Autres produits	2,55
	76 valeurs mobilières	2,31
	77 autres produits exceptionnels	8 643,29
	77 mandats annulés	9,00
	77 cessions	22 900,00

Résultat de fonctionnement 639 179,27

### Dépenses de fonctionnement : 7 287 243,29€



### Recettes de fonctionnement : 7 926 422,56€



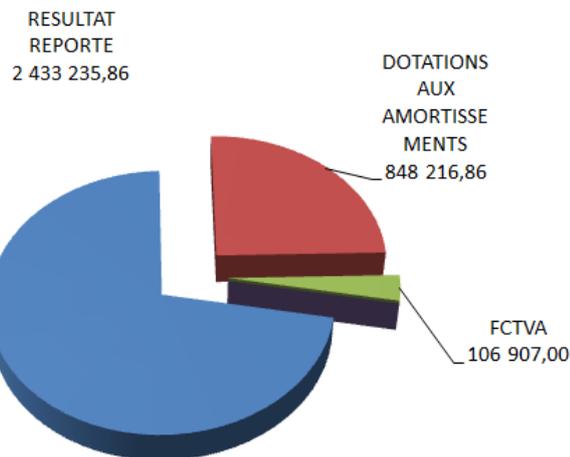
# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## IV.2f - Les résultats d'investissement du budget général en 2020

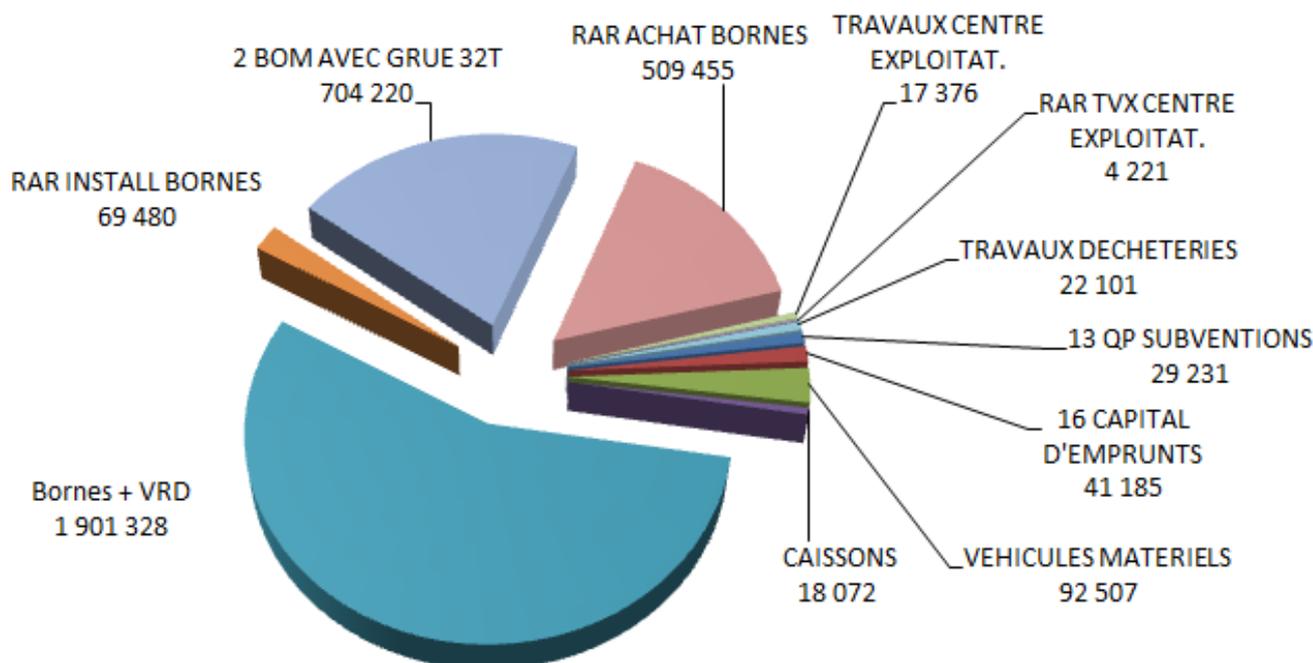
	Consommé	Reporté	total
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 826 020,76</b>	<b>583 155,78</b>	<b>3 409 176,54</b>
020 DEPENSES IMPREVUES			0,00
040 QP SUBVENTIONS	29 231,40		29 231,40
16 CAPITAL D'EMPRUNTS	41 185,05		41 185,05
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
logiciel de facturation, site internet 0,00			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 506,60	0,00	92 506,60
2182 grosses réparations véhicules	29 890,50		29 890,50
2182 Véhicules divers			0,00
21578 Rouleau compacteur, matériel => atelier	53 947,88		53 947,88
2183-2184 informatique	8 668,22		8 668,22
<b>OPERATIONS</b>	<b>2 663 097,71</b>	<b>583 155,78</b>	<b>3 246 253,49</b>
Op 13 CAISSONS	18 072,00		18 072,00
Nouvel équipement de collecte : 2 BOM avec			
Op 19 grue	704 220,00		704 220,00
Op 19 Nouvel équipement de collecte : bornes	1 686 677,12	509 454,65	2 196 131,77
Op 19 Nouvel équipement de collecte : VRD	214 651,19	69 480,00	284 131,19
Op 21 TRAVAUX CENTRE EXPLOITAT.	17 376,00	4 221,13	21 597,13
Op 23 TRAVAUX DECHETERIES	22 101,40		22 101,40
			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 755 604,31</b>	<b>583 155,78</b>	<b>3 338 760,09</b>

	nouveau
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 410 198,05</b>
001 RESULTAT REPORTE	2 433 235,86
024 CESSION BOM	21 838,33
040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	848 216,86
10 DOTATIONS	106 907,00
FCTVA 106 907,00	
EXCEDENT FONCTT CAPITALISE	
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>584 177,29</b>

### Recettes d'investissement : 3 410 198,05€



Dépenses d'investissement : 2 826 020,76€  
Restes à réaliser : 583 155,78€



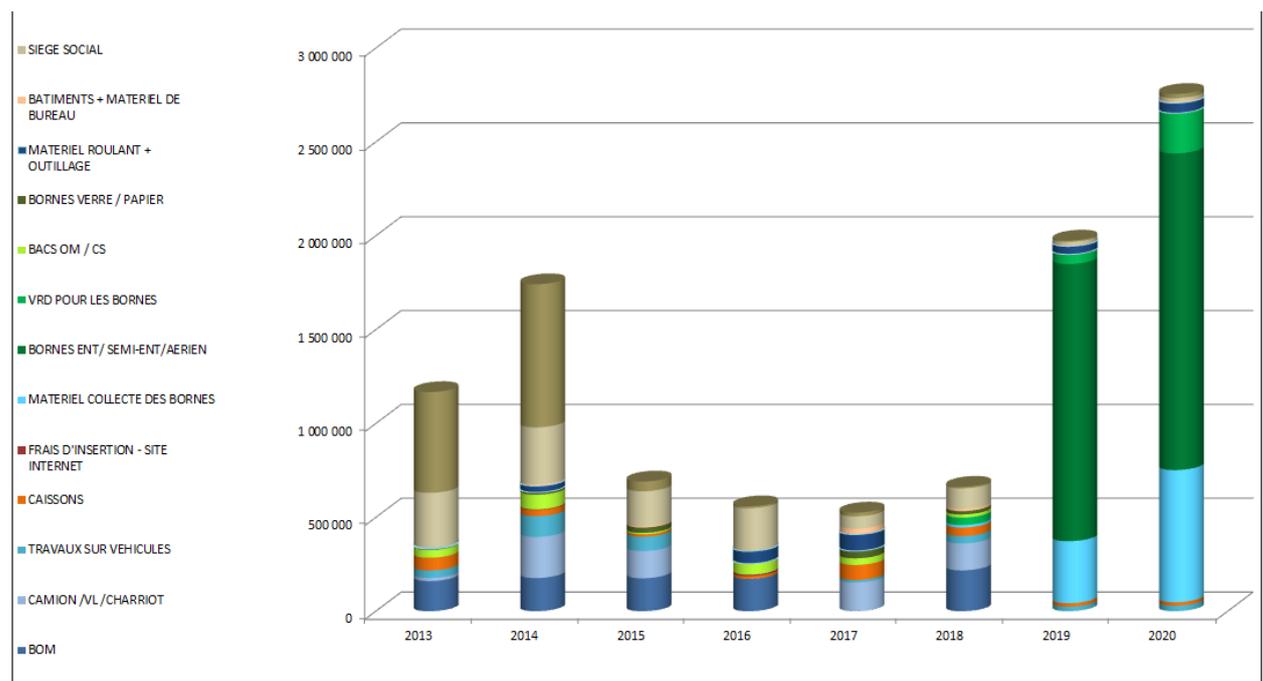
## IV.2g - Les dépenses d'investissement

En 2020, le budget d'investissement comprend les grandes lignes suivantes :

- Acquisition et installation des nouvelles bornes de pré-collecte des déchets (aériennes, enterrées ou semi-enterrées) - Marché pluriannuel permettant de desservir toutes mes communes,
- Acquisition de deux BOM équipées de grue pour collecter ce nouveau matériel,
- Travaux de réaménagement au siège social (maitrise d'œuvre),
- Acquisition de caissons de 15 à 30 m<sup>3</sup>, d'outillages pour les déchèteries (...),
- Acquisition d'un fourgon pour l'atelier mécanique
- 

Aussi, depuis 2013, les investissements peuvent se résumer ainsi :

Opération		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
11	BOM	160 599	176 705	175 440	171 974	674	217 580		
12	CAMION /VL /CHARRIOT	16 744	219 092	145 560	864	152 538	143 420		
	TRAVAUX SUR VEHICULES	39 943	111 164	76 222		13 247	39 633	24 272	29 891
13	CAISSONS	67 962	32 280	12 513	14 617	80 274	45 225	18 432	18 072
	FRAIS D'INSERTION - SITE INTERNET		3 456		7 604				
19	MATERIEL COLLECTE DES BORNES						13 200	330 532	704 220
19	BORNES ENT/ SEMI-ENT/AERIEN							1 476 674	1 686 677
19	VRD POUR LES BORNES						40 083	51 341	214 651
15	BACS OM / CS	40 992	78 060	7 773	58 548	35 099	16 198		
14	BORNES VERRE / PAPIER	6 339	12 144	28 078		39 280	18 402		
	MATERIEL ROULANT + OUTILLAGE	4 542	34 397		66 639	88 108		43 113	53 948
	BATIMENTS + MATERIEL DE BUREAU	2 302	9 179	6 313		30 245	11 952	4 938	8 668
21	SIEGE SOCIAL	291 483	303 017	187 453	228 773	66 314	109 174	18 641	17 376
23	DECHETERIES	536 713	762 493	51 826	9 978	19 754	7 899	6 662	22 101
<b>CHARGES D'IMMOBILISATION PAR AN</b>		<b>1 167 619</b>	<b>1 741 987</b>	<b>691 178</b>	<b>558 997</b>	<b>525 533</b>	<b>662 765</b>	<b>1 974 605</b>	<b>2 755 604</b>



# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## B - LE SPIC

### IV. 3 Financement du service industriel et commercial : le budget du SPIC

Par délibération en date du 15 décembre 2007, le SICTOM du Périgord Noir a décidé de mettre en place un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) afin de rassembler en un même budget annexe les activités marchandes qui doivent être financées par la facturation des prestations réalisées.

Le budget général du SICTOM, qui rassemble les opérations de collecte et de traitement des déchets des ménages, est financé essentiellement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le SPIC dénommé « Périgord Noir Environnement », créé sous la forme d'une régie autonome dotée de la seule autonomie financière reste intégré au SICTOM du Périgord Noir, même s'il dispose d'organes propres et que son budget est un acte indépendant.

Le Conseil d'Exploitation du SPIC, formé du Président, de 12 membres du Bureau Syndical et de 2 membres choisis par le Comité Syndical en raison de leurs compétences, émet un avis sur toutes les questions d'ordre général, avant que le Comité Syndical ne délibère.

Du fait de son activité industrielle et commerciale, ce budget est assujéti à la TVA. Son financement est assuré selon le principe de la facturation (voir tarifs page suivante).

En 2020, le SPIC a maintenu son activité, malgré le confinement imposé au printemps, à hauteur de 130 contrats avec des professionnels, pour l'élimination de leurs déchets ou la location de matériel. Parmi ceux-ci, 50 sont signés avec des clients réguliers alors que 80 sont des clients ponctuels.

### IV. 3a Les activités du SPIC « Périgord Noir Environnement » sont :

- Le transport et le compostage des boues de stations d'épuration, géré en régie directe et financé selon le principe de facturation du service rendu ;
- La vente ou la location de sacs ou de matériel pour la pré-collecte des déchets ;
- Le transport, le traitement de déchets et la vente de produits recyclables ;
- La collecte du verre auprès des professionnels dans le centre historique de SARLAT.

**742 188€**

De recettes  
dégagées par le SPIC  
en 2020,

#### IV. 3b Les recettes liées aux prestations et traitement des déchets : LES TARIFS

##### **PRESTATIONS EFFECTUEES :**

###### **\* Locations**

Benne 15 à 30 m<sup>3</sup> : de 60,00 € à 78,00 €/mois ou 7,50 €/jour ; Bac roulant 770 l 12,00 €/mois

###### **\* Installation, vidage, enlèvement des bennes et des bacs roulants**

Installation, échange, retrait : 120,00 € à 180,00 €/rotation, en fonction de l'éloignement du client et du cahier des charges ; 50 % de remise sur la seconde benne en cas de bennes en duo

###### **\* Forfait chargement grappin : 52,00 €/unité**

**\* Traitement** Cartons gratuit ; Bois non traité : 55,00 €/tonne ; Déchets végétaux : 15,00 €/tonne ; Gravats : 14,00 €/tonne ; Métaux ferreux et non ferreux : gratuit ; Films plastiques rétractables et étirables : gratuit ; Polystyrène : 10,50 €/m<sup>3</sup> ; Déchets divers (TGAP incluse) : 113,00 €/tonne

###### **\* Prestation avec la chargeuse (chargeuse + chauffeur) : 70,00 €/heure**

###### **\* Transport du compost / plan d'épandage (camion + chauffeur) :**

Camion seul 2,25 €/km, Camion attelé d'une remorque 2,89 €/km

###### **\* Collecte du verre auprès des professionnels**

Service à la carte : intervention individuelle à la demande d'un commerçant

Pour la première intervention : 57,00 €, Par intervention à partir de la seconde : 36,00 €

Participation forfaitaire : enlèvement régulier des caissettes de bouteilles vides (deux fois/semaine en juillet et août, une fois/semaine le reste du temps) : - Assujettis à la redevance de 2ème catégorie : 155,00 €/an ; Assujettis à la redevance de 1ère catégorie : 240,00 €/an, Contribution hors redevance forfaitaire : 250,00 €/an

**VENTE** : Bacs roulants 240 l neuf : 45,00 €/unité ; Bacs roulants 770 l déchets résiduels neuf : 160,00 €/unité

Bacs roulants 770 l collecte sélective neuf : 155,00 €/unité ; Bornes à verre ou à papier neuf : 1 600,00 €/unité

Sacs plastiques noirs 50 l : 49,50 € le mille ; Sacs plastiques jaunes 50 l : 62,00 € le mille ; Compost : 10,00 €/tonne

Bac roulant d'occasion, en l'état : 20,00 €/unité

**ACHAT ET VENTE DE MATIERES VALORISABLES** : Cartons, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux suivant cours mensuel (*Prix indexés sur les indices de référence des revues « Usine Nouvelle » et « Recyclage Récupération »*)

##### **PLATEFORME DES BOUES DE STEP : TARIFS INITIAUX POUR LA FACTURATION DES GESTIONNAIRES DES STATIONS D'EPURATION :**

- **STATION D'EPURATION DE SARLAT** : location des bennes, transport et traitement des boues de la station d'épuration de Sarlat : 660,00 € par tonne de matière sèche

- **STATION D'EPURATION DE TERRASSON** : 774,80 € par tonne de matière sèche

- **AUTRES STATIONS D'EPURATION** :

\* **Traitement des boues de STEP** : Boues de siccité inférieure à 20% : 79,00 €/tonne ; Boues de siccité égale ou supérieure à 20% : 77,00 €/tonne

\* **Location de bennes pour le transport des boues de STEP** : Par benne 299,80 €/mois ou 10,85 €/jour

\* **Transport des boues depuis une station d'épuration jusqu'à la plateforme de Marcillac** (camion + chauffeur)

Camion seul : 2,00 €/km ; Camion attelé d'une remorque : 2,50 €/km

Les présents tarifs sont réactualisés en fonction de l'évolution des indices intégrés aux formules de calcul de révision de prix, inscrites dans les contrats de prestations de services passés avec les exploitants.

- **SARL CADIOT** : Transport et traitement des boues : 425,00 € par tonne de matière sèche ; Traitement des boues uniquement : 392,00 € par tonne de matière sèche

##### **UTILISATION DU MATERIEL DU BUDGET SPIC POUR LE BUDGET GENERAL DU SICTOM (véhicule sans chauffeur) :**

Camion seul : 1,45 €/km ; Camion attelé d'une remorque : 2,10 €/km

**UTILISATION DU TRACTEUR ROUTIER** : Utilisation du tracteur routier avec chauffeur : 1,82 €/Km, sans chauffeur : 1,33 €/Km  
Utilisation du tracteur routier et de la remorque avec chauffeur : 2,42 €/Km, sans chauffeur : 1,93 €/Km

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## IV.3c - L'endettement

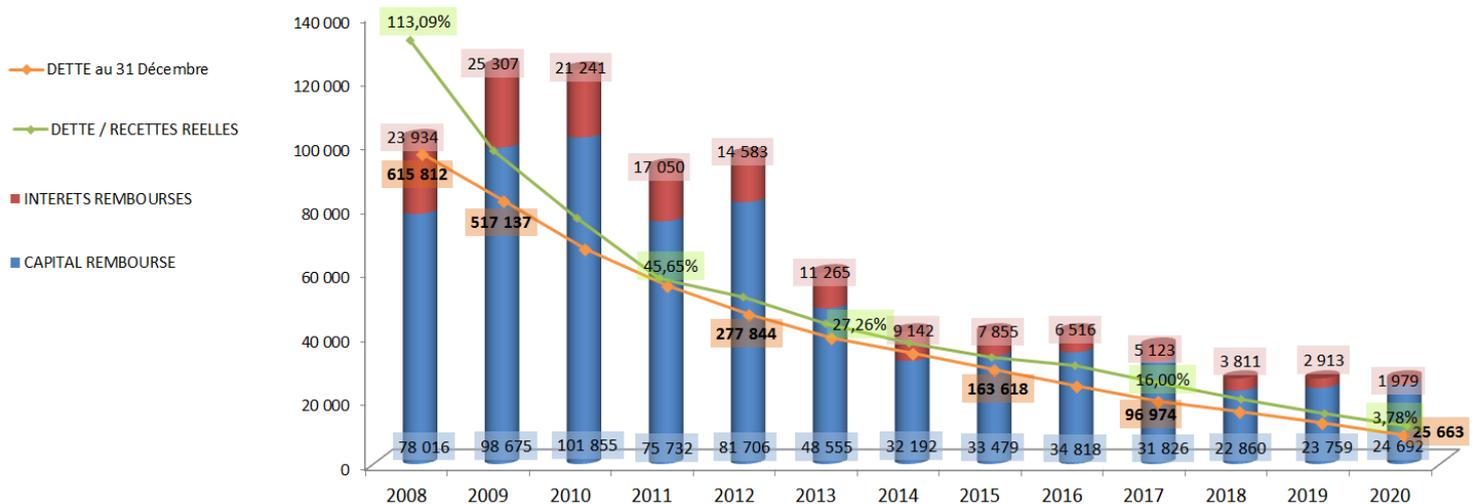
Les derniers emprunts datent de 2008 pour 88 000€ et de 2012 pour 20 000€.

. Depuis, année, après année, le budget du SPIC se désendette. La situation financière est particulièrement saine, si bien que la dette représente 3,78% des recettes réelles de fonctionnement en 2020.

Sans nouvel emprunt, le budget du SPIC verra sa dette s'éteindre en 2021.

CHARGES D'EMPRUNTS	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAPITAL REMBOURSE	78 016	98 675	101 855	75 732	81 706	48 555	32 192	33 479	34 818	31 826	22 860	23 759	24 692
INTERETS REMBOURSES	23 934	25 307	21 241	17 050	14 583	11 265	9 142	7 855	6 516	5 123	3 811	2 913	1 979
DETTE au 31 Décembre	615 812	517 137	415 282	339 550	277 844	229 289	197 097	163 618	128 800	96 974	74 114	50 355	25 663
RECETTES REELLES FCTT	544 526	631 708	660 980	743 744	688 261	695 417	723 102	702 047	612 153	605 978	646 059	673 159	678 330
DETTE / RECETTES REELLES	113,09%	81,86%	62,83%	45,65%	40,37%	32,97%	27,26%	23,31%	21,04%	16,00%	11,47%	7,48%	3,78%

AUTRES DONNEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PRÊTS REALISES (recette)	88 000				20 000								
LIGNE TRESORERIE (LT) TIREE													
LT REMBOURSEE													
INTERETS sur LT													

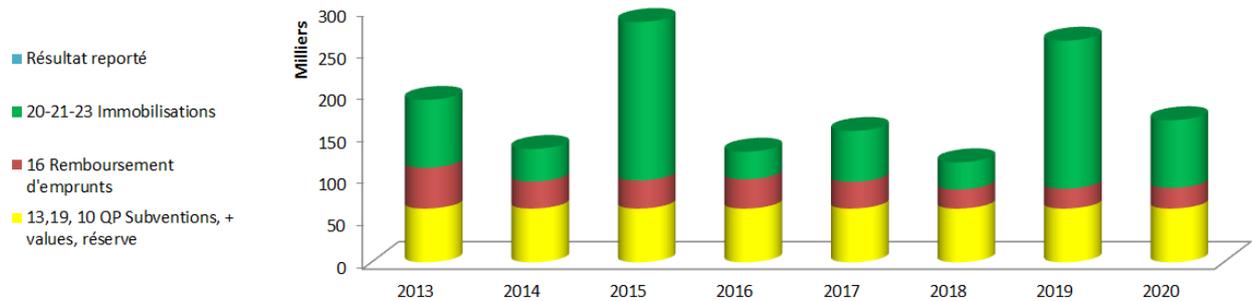




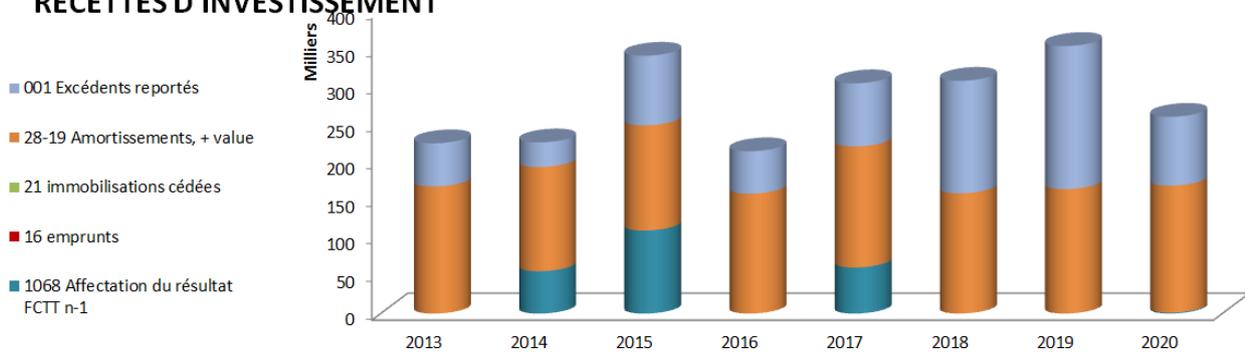
# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## RESULTATS ANNUELS DU BUDGET DU SPIC EN INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT



### RECETTES D'INVESTISSEMENT



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
13,19, 10 QP Subventions, + values, réserve	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858
16 Remboursement d'emprunts	48 555	32 192	33 479	34 818	31 826	22 860	23 759	24 692
20-21-23 Immobilisations	80 656	38 681	188 342	32 855	60 509	32 193	175 838	80 375
Résultat reporté								
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>193 069</b>	<b>134 731</b>	<b>285 679</b>	<b>131 530</b>	<b>156 193</b>	<b>118 911</b>	<b>263 455</b>	<b>168 926</b>
1068 Affectation du résultat FCTT n-1		56 171	110 147		61 080			1 205
001 Excédents reportés	57 274	32 777	92 269	56 208	83 681	149 192	189 756	91 333
28-19 Amortissements, + value	168 572	138 052	139 471	159 003	160 624	159 475	165 031	168 396
13 Subventions								
16 emprunts								
21 immobilisations cédées								
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>225 846</b>	<b>227 000</b>	<b>341 887</b>	<b>215 212</b>	<b>305 385</b>	<b>308 667</b>	<b>354 788</b>	<b>260 934</b>
Résultat d'inv <sup>1</sup>	32 777	92 269	56 208	83 681	149 192	189 756	91 333	92 008
RESTE A REALISER (n+1)	-12 740	-43 464	-5 453	-7 175	-8 159	-8 827	-11 203	

# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## IV.3e - Les résultats d'exploitation du budget du SPIC en 2020

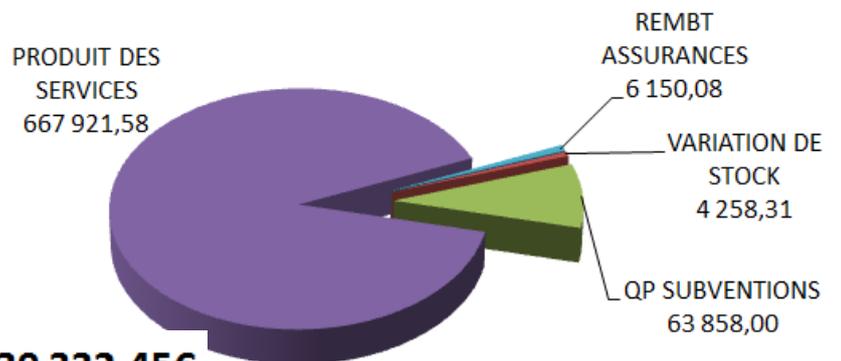
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		739 332,45
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		313 825,11
charges courantes	19 762,19	
Carburant	53 245,28	
sacs poubelles, bacs	990,11	
Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages	20 450,21	
Achat de matières premières (compostage)	126 263,13	
Prestations de services	86 440,50	
Assurances	6 673,69	
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		218 978,02
Remboursement au BG	218 978,02	
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>		0,00
<b>042 DOTATIONS AMORTISSEMENTS</b>	168 395,64	168 395,64
<b>65 CHARGES DE GESTION</b>		739,66
Non valeur et Créances éteintes	739,66	
<b>66 INTERETS D'EMPRUNTS</b>	1 394,02	1 394,02
<b>67 PARTICIP. FRAIS DE STRUCTURE</b>	36 000,00	36 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		742 187,97
<b>002 RESULTAT REPORTE</b>		0,00
<b>013 VARIATION DE STOCK</b>	4 258,31	4 258,31
<b>042 QP SUBVENTIONS</b>	63 858,00	63 858,00
<b>70 PRODUIT DES SERVICES</b>		667 921,58
Ventes de matériaux (métaux, cartons,...) et de marchandises (bacs sacs)	43 646,73	
Compostage des boues de STEP et son transport	292 644,86	
Prestations transport et traitement de déchets	301 129,99	
Transports effectués pour le budget général	30 500,00	
Collecte du verre et traitement		
<b>77 REMBOURSEMENT DES ASSURANCES</b>	6 150,08	6 150,08

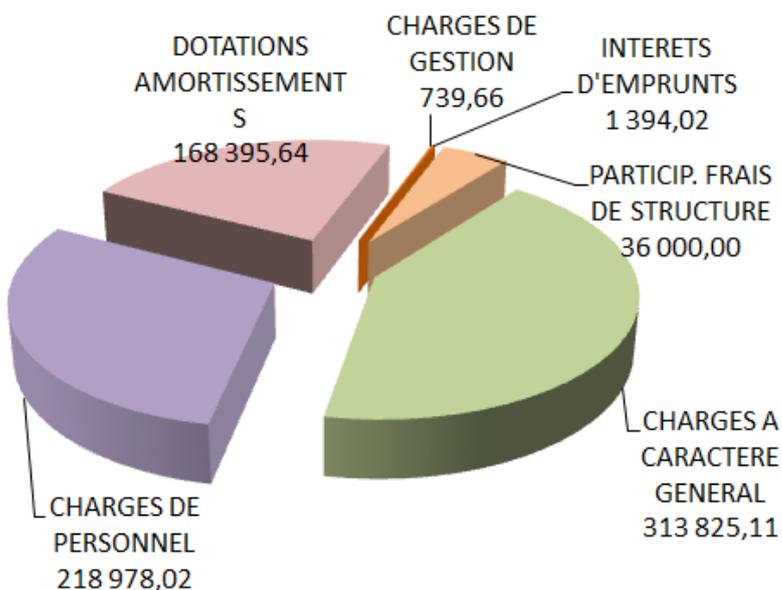
Excédent de fonctionnement

2 855,52

### Recettes de fonctionnement : 742 187,97€



### Dépenses de fonctionnement : 739 332,45€



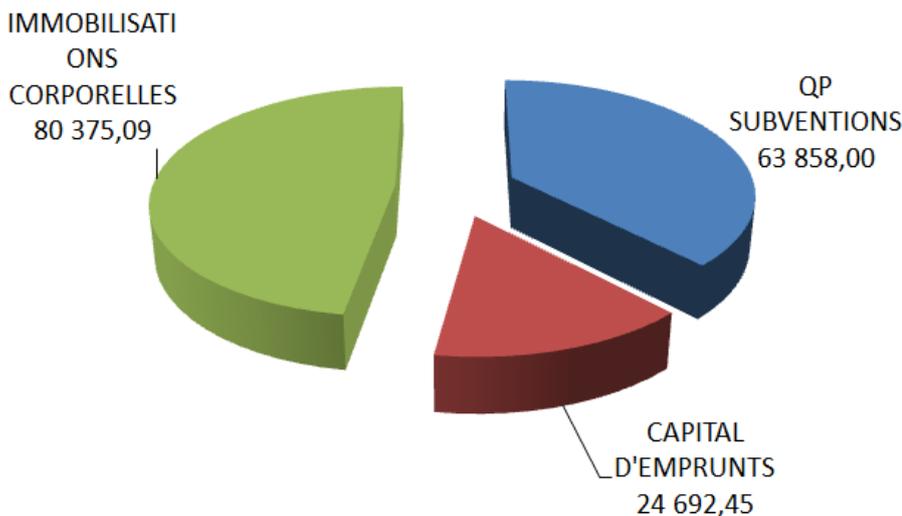
# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## IV.3f - Les résultats d'investissement du budget du SPIC en 2020

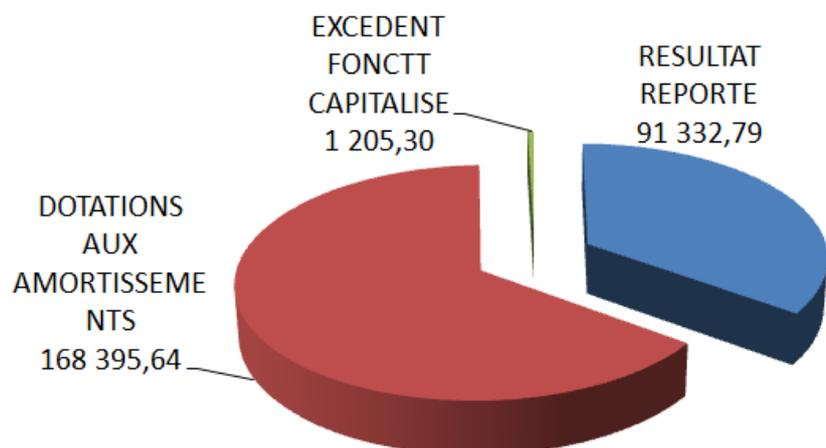
Budget SPIC compte administratif 2020		reporté	total	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>168 925,54</b>	<b>168 925,54</b>
020	DEPENSES IMPREVUES			0,00
040	QP SUBVENTIONS		63 858,00	63 858,00
16	CAPITAL D'EMPRUNTS		24 692,45	24 692,45
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	80 375,09	80 375,09
	<i>caissons</i>		10 029,00	10 029,00
	<i>véhicules</i>		14 331,34	14 331,34
	<i>constructions unité des boues STEP</i>		56 014,75	56 014,75
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>260 933,73</b>
001	RESULTAT REPORTE			91 332,79
040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			168 395,64
10	EXCEDENT FONCTT CAPITALISE			1 205,30

Excédent d'investissement 92 008,19

### Dépenses d'investissement : 168 925,54€



### Recettes d'investissement : 260 933,73€



# IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

## IV.3g - Les dépenses d'investissement

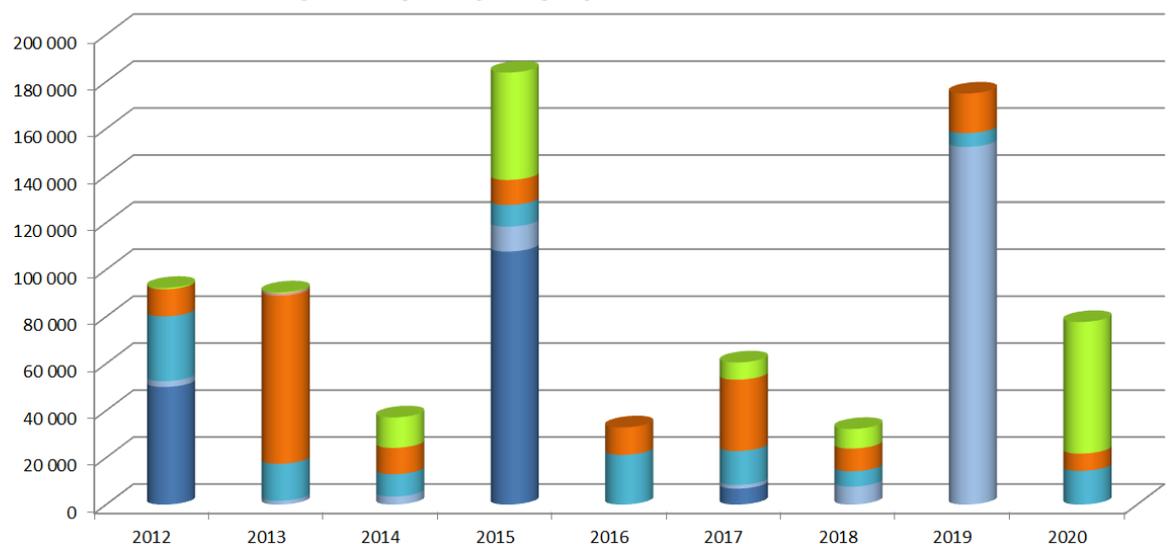
En 2020, les dépenses d'investissement reprennent les réalisations suivantes :

- Des travaux de rénovation à la plateforme des boues de stations d'épuration (STEP),
- Grosses réparations sur les véhicules poids lourds,
- Acquisition d'un enrouleur,
- Acquisition de caissons de 15 à 30 m<sup>3</sup>, pour le transport des déchets ou des boues de STEP.

Aussi, depuis 2012, les investissements peuvent se résumer ainsi :

### REPARTITION DES IMMOBILISATIONS DU SPIC

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAMIONS - REMORQUES	50 085			107 714		6 780			
VL - CHARGEUSE - COMPACTEUR	2 445	1 640	3 417	10 600		1 570	7 656	152 270	
TRAVAUX SUR VEHICULES	27 600	15 721	9 520	9 226	21 131	14 462	6 529	5 822	14 331
CAISSONS	11 550	71 560	11 200	10 630	11 724	30 352	9 685	16 880	7 383
BACS - BORNES		1 030							
AUTRE				4 430					2 646
PF BOUES	566	370	12 957	45 742		7 345	8 322		56 015
<b>CHARGES D'IMMOBILISATION PAR AN</b>	<b>92 246</b>	<b>90 321</b>	<b>37 094</b>	<b>188 342</b>	<b>32 855</b>	<b>60 509</b>	<b>32 193</b>	<b>174 972</b>	<b>80 375</b>



**V**

**Emploi**

**et**

**Conditions de travail**



# V – Emploi et conditions de travail

## V.1 Les conditions de travail

Des mesures ont été prises en matière d'hygiène et de sécurité afin que les conditions de travail soient les meilleurs possibles.

Parmi ces mesures on retrouve :

- Organisation des réunions des représentants au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail ;
- Mise en œuvre du plan de formation et du règlement de formation ;
- Information des agents de collecte saisonniers au moyen d'un livret d'accueil leur présentant la structure, le SICTOM, rappelant les règles de tri et détaillant les méthodes de collecte,
- Campagne de vaccination contre la leptospirose, afin de protéger les agents contre cette maladie véhiculée par les rats ;
- Dotation annuelle de vêtements et de chaussures de sécurité, dans le but d'améliorer la sécurité des agents sur la chaussée ainsi que leur visibilité ;
- Amélioration de la sécurité des éboueurs :
  - 1- Des caméras permettent aux chauffeurs de visualiser l'arrière du véhicule et de réduire les risques d'accidents,
  - 2- Une BOM équipée d'une cabine bus améliore l'ergonomie pour entrer et sortir du véhicule.
- Les portes sectionnelles des garages ont été changées par du matériel disposant d'une commande électronique pour ouvrir ou fermer ;
- Prise en charge par le SICTOM pour tout le personnel détenteur de permis poids lourds et super lourds, de la Formation Continue Obligatoire relative au transport de marchandises, et de l'obtention du CACES pour les agents utilisant une grue, un élévateur, ou une chargeuse.
- Zone de démantèlement adaptée en poste aménagé à la déchèterie de Cénac,
- Vidéo-protection sur les déchèteries de Sarlat et de Cénac ainsi qu'au siège social.
- Des barrières de sécurité aux déchèteries de SARLAT et de CENAC, permettent de réguler le flux des usagers ;
- Avec le nouveau mode de collecte, les bornes sont appréhendées avec une grue télécommandée, permettant au chauffeur d'effectuer la collecte, pieds au sol : Plus de manutention de l'éboueur et réduction des risques de troubles musculo-squelettiques ;
- Modification de l'organisation de la collecte des déchets en raison du virus Covid-19 :
  - \* pendant le confinement : 2 personnes par BOM au lieu de 3 et application du « fini-parti », fermeture des déchèteries,
  - \* après le confinement : 2 personnes par BOM au lieu de 3 et application du « fini-parti »,
  - \* Mise à disposition de gel hydro alcoolique, port du masque obligatoire (fourni),
  - \* Fermeture des locaux aux groupes, sauf sanitaires

# V – Emploi et conditions de travail

## V.2 Les effectifs

Emplois au 31/12/2020	Effectif au 31/12/2020	FPT/CDI	CDD	Emploi avenir	<30 ans	de 30 à 45 ans	de 45 à 55ans	>55 ans	M	F
TOTAL Emplois	72	57	15	0	10	22	16	24	63	9
Chauffeurs PL, SL	27	24	3	0	2	9	7	9	27	0
Agents de collecte	14	6	8	0	4	6	2	2	14	0
Gardiens déchèteries	9	8	1	0	1	1	4	3	9	0
Mécaniciens	3	3	0	0	1			2	3	0
Agents d'entretien	6	4	2	0	1	2	1	2	4	2
Agents de l'unité de Compostage	1	1	0	0		1			1	0
Chargé de communication	2	1	1	0	1		1		0	2
Agents administratifs	3	3	0	0		1		2	0	3
Encadrement intermédiaire	3	3	0	0		1		2	3	0
Cadres	4	4	0	0		1	1	2	2	2

Ce tableau comprend 5 départs à la retraite

## V.3 L'absentéisme

Absentéisme	Nb agents	2020	2019	Variation en jours	Taux d'absentéisme %	durée moyenne d'arrêt [jours]	fréquence d'arrêt (Nb)
Arrêts de maladie ordinaire (M)	26	1139,5	933	206,5	7,00%	33,5	1,31
Arrêts de longue maladie (LM)	2	521	762	-241			
Arrêts de longue durée	1	211		211			
Accidents de travail (AT)	8	460	681	-221	2,84%	57,6	
Maladies professionnelles (MP)	2	544	232	312	3,35%	272	
Maternité				0			
Disponibilités (fin de droit à congés maladie)				0			
Total jours d'absence	29	2876	2608	268	17,70%	61,2	1,34

**AR Prefecture**

024-252402284-20210702-ANNEXE01072021-AR  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021

## VI

## La Communication

## Et

## La relation aux usagers

**EMBALLAGES ET PAPIERS ENSEMBLE**

**dans les NOUVEAUX CONTENEURS EN VRAC**

**TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**

**TOUS LES BIODÉCHETS ET VÉGÉTAUX**  
à composter chez soi

**TOUS LES ENCOMBRANTS ET PRODUITS DANGEREUX**  
à déposer en déchetterie

**TOUS LES DÉCHETS RÉSIDUELS**  
non valorisables enfermés dans un sac

**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, All plastic packagings**

Bouteilles/Bottles Pots/Jars Emballages souples/Flexible plastics

Barquettes/Packages

Aérosols/Spray cans Conserves/Cans Cartons/Cardboards Briques/Bricks

Couvercles/Caps

**TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL, All steel/aluminium packagings**

**TOUS LES EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON, All cardboard packagings**

Journaux Magazines Publicités Prospectus Catalogues Annuaires Enveloppes Papiers Courriers Lettres Livres Cahiers

**TOUS LES PAPIERS**  
All newspapers, magazines, leaflets...

**dans les ANCIENS BACS EN SAC JAUNE**

Les restes de cuisine Les petits végétaux du jardin

Sarlac : 05 53 29 86 47  
Cénac : 05 53 29 15 59  
Montignac : 05 53 51 60 80  
Les Eyzies : 05 53 05 38 01  
Carlux : 05 53 59 67 74  
St-Crépin : 05 53 28 57 19

50 Litres Maxi

Ne pas jeter sur la voie publique.

Guide de tri, LE TRI SE SIMPLIFIE

# VI – La Communication et la relation aux usagers

## VI.1 Comment favoriser les bons comportements :

La communication et les relations aux usagers ont pour objectif de favoriser les bons comportements, « les bons gestes à adopter pour une facture maîtrisée demain », et de faire prendre conscience de l'intérêt que chacun peut avoir dans cette démarche avec la mise en place de la redevance incitative.

En résumé :

Sur le territoire du SICTOM du Périgord Noir, 2023 sera l'année test et la dernière année d'imposition de la TEOM ; 2024 sera la première année de facturation de la RI. Cela laisse le temps à chacun d'entre nous d'adapter son mode de vie, sa façon de jeter **ses déchets et de s'approprier des gestes simples**. Quelques pistes :

- **Considérer les « restes » comme une ressource qui peut être réutilisée** plutôt que comme un déchet,
- **Réaliser un tri de qualité (recyclage)**
- **Rechercher toutes les opportunités pour réutiliser ou pour transformer avant de jeter.**
- **Eviter de générer le déchet qui serait mis dans le sac noir,**

Comment éviter de produire trop de déchets résiduels ?

- **En consommant différemment** : c'est-à-dire en **achetant plus de vrac** et moins de produits emballés et sur-emballés ; en faisant une **liste de courses** en fonction des repas prévus dans la semaine **pour éviter le sur-achat et le gaspillage alimentaire** ; en faisant **réparer** ses appareils plutôt que d'acheter du neuf ; en **donnant** aux amis ou aux associations tout ce qui peut être utile, en **réutilisant** tout ce qui peut l'être...
- **En compostant ses restes alimentaires** : Les bio-déchets (de préparation des repas ou des fins d'assiettes) peuvent représenter jusqu'à 50% du poids du sac noir. Or leur recyclage est un phénomène naturel et de bon sens. A la campagne, en zone pavillonnaire, en résidence et même en appartement, nous pouvons composter nos restes. A chaque lieu, sa méthode. Le SICTOM est là pour conseiller et donner les bonnes pratiques.
- **En triant tous les emballages, papiers et verre** : Tous les **Emballages** (en plastique, en métal, en carton ou brique alimentaire) **VIDES** et tous les **Papiers** (journaux, magazines, catalogues, livres, courriers, publicités) sont à déposer dans les conteneurs à couvercle jaune. Trier les emballages et papiers et les déposer dans les bons contenants est la seule garantie d'un recyclage des matières.
- **Les Emballages en Verre** (bouteilles, bocaux, pots, flacons) **VIDES ET SANS BOUCHONS** sont à déposer dans les conteneurs pour le verre. Les couvercles, capsules et bouchons sont à mettre avec les autres emballages dans les conteneurs jaunes.

Pour tous les **Encombrants et produits dangereux**, le dépôt en déchèterie est l'assurance d'une séparation des objets en fonction de leur utilité (don aux personnes intéressées), des capacités à les recycler (matière récupérée et recyclée) ou de la nécessité de les retraiter en raison de leur dangerosité pour l'environnement (valorisation dans des conditions optimales et adaptées).

**Pour les objets qui n'ont pas de valorisation possible, le sac noir est l'ultime solution.**

# VI – La Communication et la relation aux usagers

Tout ce qui est jeté dans le « divers » (en déchèterie) ou dans les sacs noirs (dans les conteneurs OMR) ne fait l'objet d'aucun tri et est directement enfoui après la collecte.

## VI.2 Nos actions de communication :

### Après des élèves :

- Interventions ludiques dans les classes maternelles et primaires :  
A Cénac, Coly-St Amand, St André d'Allas, St Martial de nabirat, St Pompon, la MFR à Salignac
  - Visite1 du centre de tri de Marcillac Saint Quentin par les écoles

En raison du Covid-19, des restrictions ont été apportées. Les interventions auprès du public se sont arrêtées à partir du mois de mars 2020.



Foire du Gabarier à Castelnaud la Chapelle

### Après des usagers, et à leur demande :

- Visites du centre de tri de Marcillac Saint Quentin
- Animations ludiques sur site de regroupement (étang de Tamniès, foire du gabarier)
- 1 conférence aux Eyzies pour le grand public (CCVH)
- Mise en place de composteurs et formation du personnel (Amicale Laïque de Montignac, Association GEM de Sarlat (Athea))
- Composition d'affiches au cas par cas, à la demande
- Opération Mégo ! : Mise en place de cendriers ludiques, installés sur des lieux publics ou de rassemblement par des privés ou des municipalités. Les mégots de cigarettes sont ensuite déposés en déchèterie puis dépollués et retraités. 50 cendriers ont été commandés par 16 communes, 1 établissement touristique, 3 entreprises, 1 association (Athea)

### Sur les réseaux sociaux :

- La page, ou le compte, Facebook « [Sictom du Périgord Noir](#) » donne les informations ou commentaires liées à l'actualité du moment,
- Le site internet «<https://sictom-perigord-noir.fr/>» apporte toutes les informations relatives à la collecte des déchets sur notre secteur du Périgord noir :
  - Les horaires d'ouverture des déchèteries
  - Que faire de son déchet, où le déposer, quelles solutions
  - L'organisation des services du SICTOM



**AR Prefecture**

024-252402284-20210702-ANNEXE01072021-AR  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021

**VII**

**Bilan**

**et**

**perspectives**



## VII - Bilan et perspectives

AR Prefecture

024-252402284-20210702-ANNEXE01072021-AR  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021

## VII - Bilan et perspectives

### VII.1 Le bilan

- Adaptation du service aux mesures sanitaires nécessaires en raison du Covid-19 : la collecte des déchets est maintenue mais aménagée, les déchèteries sont fermées durant le confinement, les maques et le gel hydro-alcooliques sont de rigueur, les lieux de regroupement sont fermés à l'exception des toilettes.
- Maintien des taux d'imposition de la fiscalité relative aux ordures ménagères au même niveau depuis 2008,
- Limiter les conséquences financières liées à l'accroissement prévisible du traitement des déchets et aux impacts fiscaux (TGAP) liés au Grenelle de l'Environnement et à la loi transition énergétique de 2015, et application de la décision des élus de passer dès 2024, à la redevance incitative en lieu et place de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers,
- Maintien des efforts de réduction des déchets enfouis notamment en valorisant davantage de matières récupérées,
- Gestion des coûts du service, avec notamment :
  - \* La diminution et le regroupement des points d'apports volontaires, la rationalisation des tournées,
  - \* Le regroupement des apports de papiers-journaux-magazines et des déchets propres et secs en un seul flux dans le tri,
  - \* Ne pas remplacer la plupart du personnel partant à la retraite et initier la réorganisation du travail en intégrant de nouveaux métiers, notamment le démantèlement des vieux bacs et des vieilles bornes, entretien du nouveau matériel, ainsi que la formation au métier de chauffeur grutier,
  - \* Développement du compostage (individuel, collectif ou en entreprise),
- Mise en œuvre pluriannuelle d'un nouveau mode de collecte des déchets pour la fourniture et l'installation de bornes enterrées, semi-enterrées ou aériennes de gros cubage (marché pluriannuel),
- Acquisition de deux châssis porteur 32 tonnes équipé d'une grue, de caissons,
- Pérennisation de la revalorisation de matières récupérées en vue d'une seconde vie.
- Maintien du parc de véhicule en bon état comprenant l'entretien mécanique,

### VII.2 Les perspectives à venir

- Contribuer à la maîtrise des coûts, et la réduction des tonnages de déchets enfouis,
- Continuer l'effort de recyclage (sensibilisation au tri, pérennisation du compostage, modernisation des modalités de collecte des déchets...),
- Approfondir la sensibilisation aux bonnes pratiques de tri,
- Expliquer la mise en place de la redevance spéciale et ses conséquences pour l'utilisateur,
- Développer les activités marchandes du SPIC Périgord Noir Environnement,
- Continuer les cycles de formation de l'ensemble du personnel, en préparer certains à l'examen du permis poids lourds ou super lourds, aux formations réglementaires FCO et CACES pour les chauffeurs PL, ou à des concours de la fonction publique,
- Continuer la mise en œuvre pluriannuelle d'un nouveau mode de collecte des déchets,
- Acheter deux poids lourds 26 tonnes équipés d'une benne à ordures 23 m<sup>3</sup> et d'une grue destinée à collecter les nouvelles bornes à déchets en remplacement de deux BOM usagées,
- Continuer la réalisation de travaux de réaménagement au siège social et l'entretien des déchèteries.

**AR Prefecture**

024-252402284-20210702-ANNEXE01072021-AR  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021

## SICTOM du Périgord Noir



Siège social : La Borne 120  
24200 MARCILLAC ST QUENTIN  
Tél 05 53 29 87 50

E-mail: [sictom-perigord-noir@wanadoo.fr](mailto:sictom-perigord-noir@wanadoo.fr)

Site internet: [sictom-perigord-noir.fr](http://sictom-perigord-noir.fr)

Facebook : [Sictom du Périgord Noir](#)